

TD/B/EX(28)/5
TD/B/COM.3/46

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA
FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA SIXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 18 au 21 février 2002



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(28)/5
TD/B/COM.3/46
1^{er} mars 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA
FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA SIXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 18 au 21 février 2002

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<u>Chapitre</u>	
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa sixième session.....	4
II. Déclarations liminaires	13
III. Commerce électronique et transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement	19
IV. Amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises	24
V. Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale	29
VI. Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa cinquième session	34
VII. Incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission.....	38
VIII. Déclarations de clôture	41
IX. Questions d'organisation	42
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission	44
II. Thèmes proposés pour les réunions d'experts	45
III. Participation	47

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SIXIÈME SESSION

Commerce électronique et transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement

Recommandations concertées

1. La Commission a pris note des documents présentés par le secrétariat au sujet des incidences du commerce électronique sur les transports internationaux et des meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement¹.
2. Elle a souligné l'importance du commerce électronique en tant que moyen d'accroître l'efficacité des transports et de favoriser la participation des pays en développement au commerce mondial. Les difficultés rencontrées par nombre d'entre eux dans ce domaine, tenaient notamment au manque d'infrastructures de transport et de télécommunication, aux carences de la législation et au fait que les négociants et les transporteurs n'avaient pas les compétences nécessaires.
3. La Commission a formulé les recommandations suivantes, qu'elle invite la communauté internationale et la CNUCED à mettre en œuvre en tenant compte des besoins particuliers des PMA.

Recommandations concernant l'action au niveau national

4. Les gouvernements sont encouragés à promouvoir l'investissement dans l'infrastructure des transports, des télécommunications et des technologies de l'information ainsi que dans des domaines connexes comme les services postaux et les services de messagerie, et à conclure, s'il y a lieu, des accords régionaux de coopération pour coordonner les programmes d'investissement dans ces secteurs.
5. Ils sont instamment priés d'examiner leur appareil juridique en vue de le rationaliser et de l'adapter aux besoins des transactions électroniques. À cet égard, il convient de prendre en considération les règles et directives internationales existantes, comme les lois types sur le commerce électronique et sur les signatures électroniques qui ont été élaborées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Il convient également d'envisager l'adoption des instruments internationaux relatifs aux transports qui permettent l'utilisation de documents de transport électroniques.

¹ Rapport du secrétariat intitulé «Commerce électronique et services de transports internationaux» (TD/B/COM.3/EM.12/2); Rapport de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement (TD/B/COM.3/38-TD/B/COM.3/EM.12/3); note du secrétariat sur le thème «Commerce électronique et transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement» (TD/B/COM.3/42).

6. Les gouvernements sont invités à simplifier les règles et les pratiques administratives, en particulier les formalités douanières, pour faciliter le commerce électronique et les transports, en tenant compte des travaux menés par des organisations ou organismes internationaux comme la CNUCED, les commissions économiques régionales de l'ONU et l'OMC.

7. Les gouvernements, les services douaniers, les autorités et les collectivités portuaires ainsi que les transporteurs sont encouragés à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place des systèmes de collectivité portuaire et des plates-formes logistiques propres à faciliter l'échange de données entre les négociants, les prestataires de services et les administrations au moyen de messages internationaux normalisés.

8. Les parties commerciales sont invitées à revoir leurs pratiques actuelles en ce qui concerne l'utilisation de documents de transports négociables traditionnels et à limiter l'emploi de ces documents chaque fois que possible. Il convient d'encourager plutôt le recours à des moyens électroniques.

9. Pour assurer la compétitivité et réduire la fracture numérique dans ce domaine, les gouvernements et les entreprises devraient faciliter et promouvoir le commerce électronique: a) en améliorant le raccordement et l'accès à l'Internet; b) en adoptant des règles conduisant à une diminution des frais de télécommunication et d'utilisation de l'Internet; c) en s'attachant à informer le public de tous les aspects du commerce électronique ainsi que des possibilités et des avantages offerts par celui-ci.

10. Les gouvernements sont encouragés à devenir des utilisateurs modèles du commerce électronique et à fournir électroniquement des renseignements et des services.

Recommandations adressées à la communauté internationale

11. La communauté internationale devrait aider les pays en développement à réduire la fracture numérique. À cet égard, les organisations internationales sont encouragées à renforcer leur assistance juridique, technique et financière à ces pays dans les domaines suivants: a) examen et adaptation des lois et règlements nationaux; b) sensibilisation, information et formation; c) développement de l'infrastructure des transports et des télécommunications; d) renforcement des prestataires de services de transport et de télécommunication.

12. Les organisations internationales s'occupant de commerce électronique et de transport devraient coopérer et coordonner leurs activités en vue d'améliorer la compétitivité des négociants et des transporteurs des pays en développement.

Recommandations adressées à la CNUCED

13. La CNUCED devrait:

a) Suivre en permanence l'évolution des aspects économiques, commerciaux, juridiques et infrastructurels du commerce électronique qui intéressent les transports internationaux, en analyser les conséquences pour les pays en développement, rassembler des renseignements à ce sujet et les communiquer aux États membres;

b) Faire des études sur l'utilisation des documents de transport traditionnels dans le commerce international, en examinant notamment dans quelle mesure des connaissances négociables sont aujourd'hui nécessaires pour les transactions internationales et s'il est possible de les remplacer par des documents non négociables, comme des lettres de transport maritime, et par des équivalents électroniques;

c) Mettre au point et diffuser du matériel pédagogique, s'il y a lieu, et fournir des données sur les meilleures pratiques dans le domaine du commerce électronique et des transports internationaux à l'intention des pays en développement, en coopération avec des organismes compétents du secteur public et du secteur privé;

d) Établir des directives pour l'établissement de systèmes de collectivité portuaire et de plates-formes logistiques dans les pays en développement.

14. Pour ce faire, la CNUCED devrait œuvrer en collaboration étroite avec notamment des organisations non gouvernementales et d'autres organismes intergouvernementaux compétents.

**Amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement:
contribution du financement, y compris du financement électronique,
au développement des entreprises**

Recommandations concertées

1. La Commission a pris note des documents présentés par le secrétariat au sujet du financement et du financement électronique des PME pour l'examen de ce point².

2. La Commission a reconnu qu'il existe une forte corrélation entre une croissance économique durable et le taux de création d'entreprises, lequel dépend de la culture nationale d'entrepreneuriat et de la facilité avec laquelle des PME peuvent être créées et financées. Bien que ces entreprises représentent entre 60 et 70 % au moins de l'emploi total, les institutions financières éprouvent souvent des difficultés à leur accorder des prêts en raison notamment d'un risque jugé élevé et de coûts de transaction onéreux. Certaines mesures pourraient grandement contribuer à améliorer l'accès des PME au financement.

3. L'apparition de services de financement électronique aux niveaux national, régional et local offre aux entreprises de pays en développement et de pays en transition la possibilité d'effectuer et de recevoir des paiements en ligne, de figurer dans des bases de données Internet sur le risque de crédit, ainsi que de financer leurs transactions électroniques, et d'obtenir une

² Rapport du secrétariat intitulé «Amélioration de la compétitivité des PME: accès au financement et au financement électronique» (TD/B/COM.3/43); Rapport de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement – contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises (TD/B/COM.3/39-TD/B/COM.3/EM.13/3); et documents de travail intitulés «Best practices in financial innovations for SMEs» (UNCTAD/DITE/TEB/Misc.1) et «E-Finance and small and medium-size enterprises in developing countries and transition economies» (UNCTAD/SITE/Misc.48).

assurance-crédit électronique, voire des capitaux à long terme, plus rapidement et pour un coût moins élevé. Toutefois, pour cela, la grande majorité des PME des pays en développement devraient accroître sensiblement leur capacité à la fois d'utiliser les technologies de l'information et de la communication et en particulier Internet, et d'acquérir la confiance et les connaissances nécessaires au commerce électronique et au financement électronique.

4. En conséquence, la Commission a formulé les recommandations ci-après et invite la communauté internationale, y compris la CNUCED, à tenir compte des besoins particuliers des PMA dans le cadre de leur mise en œuvre.

Mesures recommandées au niveau national

5. Les gouvernements sont invités à mettre en place un cadre juridique et réglementaire favorable au développement de services de financement et de financement électronique à l'intention des PME, ainsi que des infrastructures telles que des bureaux de crédit et d'autres services d'information.

6. Les gouvernements et, le cas échéant, les banques centrales, sont priés d'encourager les banques commerciales à rendre publique la composition de leur portefeuille de prêts en fonction de la taille de l'entreprise et du sexe de leurs clients.

7. Les gouvernements sont invités à améliorer la fiabilité de l'information financière fournie par les PME en adoptant des normes de comptabilité et de publication faciles à appliquer.

8. Les gouvernements sont invités à appuyer la constitution de partenariats secteur public-secteur privé pour la création de fonds de capital-risque et de fonds de participation destinés aux PME, assurant des chances égales à tous les acteurs du marché. Dans le cas des PMA, ces fonds devraient accepter d'allonger la durée de l'investissement et le délai de récupération, le risque étant mieux partagé avec le partenaire.

9. Les gouvernements sont invités en outre à faire en sorte que les institutions financières nationales s'intéressent au marché mal desservi que représentent les femmes chefs d'entreprise, notamment en leur accordant des crédits spéciaux.

10. Le secteur public et le secteur privé sont invités à faciliter l'accès des PME au financement électronique en veillant à ce que la réglementation financière soit technologiquement neutre et en créant un cadre institutionnel favorable aux paiements électroniques, aux services bancaires sur Internet, à l'information sur le crédit électronique, au financement du commerce électronique et à l'assurance-crédit électronique ainsi qu'à d'autres services financiers en ligne destinés aux entreprises.

Recommandations adressées à la communauté internationale

11. La communauté internationale devrait considérer les échanges de créances, dans le cadre des budgets d'aide existants, comme un moyen de renforcer les institutions financières locales grâce à l'apport de fonds à moyen et à long terme en monnaie locale pour les PME. Les échanges de créances pourraient également servir à financer des services d'aide aux entreprises, et notamment la mise en valeur des ressources humaines. Ils pourraient ainsi beaucoup contribuer au développement de ces services et des marchés locaux de capitaux.

12. Les organisations internationales compétentes sont invitées à diffuser des renseignements sur les innovations financières et à aider à renforcer les capacités dans les pays en développement et les pays en transition afin que le personnel des banques commerciales puisse mieux répondre aux besoins des PME, en améliorant la politique de crédit, la gestion des risques, l'information sur la solvabilité, l'administration, la commercialisation et la distribution.

13. La communauté internationale est encouragée à étayer les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en place une infrastructure dans le domaine du financement électronique, à l'intention notamment des PME, ainsi qu'à promouvoir la formation, le cofinancement et la conclusion de divers partenariats entre des prestataires locaux et internationaux de services financiers pour favoriser l'adoption de ce mode de financement.

14. Compte tenu du rôle important du programme EMPRETEC, qui facilite l'accès des PME au financement, la communauté internationale devrait envisager de fournir des fonds pour renforcer ce programme et appliquer intégralement les recommandations du Conseil du commerce et du développement.

Recommandations adressées à la CNUCED

15. La CNUCED devrait:

a) Par l'intermédiaire de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, achever l'élaboration d'un cadre comptable que les PME puissent utiliser facilement et qui leur permette de fournir une information financière et commerciale transparente, fiable et uniforme, et faire rapport à la Commission sur la question le plus tôt possible;

b) Renforcer ses programmes de coopération technique en faveur des entreprises – en coopération, s'il y a lieu, avec le CCI –, afin d'améliorer sensiblement la solvabilité des PME en liant ses services d'aide aux entreprises aux services financiers dans le cadre de partenariats entre des programmes nationaux comme EMPRETEC et des banques;

c) Suivre l'évolution de nouveaux produits et de mécanismes financiers novateurs intéressant le programme EMPRETEC, notamment de fonds d'investissement tenant compte des impératifs écologiques et sociaux afin que les participants y aient plus facilement accès;

d) Poursuivre ses travaux sur les relations interentreprises, notamment la coopération et les partenariats, qui comptent parmi les meilleurs moyens de favoriser l'accès au financement, à la technologie, aux compétences et aux marchés;

e) Incorporer les aspects du financement et du commerce électroniques les plus intéressants pour les PME dans ses activités de coopération technique, et veiller à la coordination et à la synergie avec d'autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine;

f) Organiser régulièrement des réunions, notamment des séminaires régionaux et des stages de formation de groupe, pour sensibiliser les gouvernements, les banques centrales, les prestataires de services financiers et les sociétés des pays en développement et des pays en transition aux avantages que présente le financement électronique sur le plan local, régional et mondial;

g) Encourager les gouvernements, les banques centrales et les institutions financières à lui fournir des données sur le financement électronique pour ses études, ses délibérations intergouvernementales et ses activités de coopération technique.

Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale

Recommandations concertées

1. La Commission a pris note des conclusions de la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale figurant dans le document TD/B/COM.3/40-TD/B/COM.3/EM.14/3.

2. La Commission a reconnu que l'intégration des questions de parité entre les sexes dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement. L'incorporation de la contribution, des perspectives et des priorités des femmes et des hommes est indispensable au succès des politiques et des programmes économiques.

3. La Commission invite donc les gouvernements, la communauté internationale et la CNUCED à examiner toutes les recommandations formulées par la Réunion d'experts dans les cinq domaines suivants: produits de base, commerce des services, politique en matière d'IED, développement des entreprises et politique en matière de technologies de l'information et de la communication.

4. La Commission formule les recommandations ci-après dans le domaine de l'entrepreneuriat et des technologies de l'information et de la communication (TIC) et invite la communauté internationale, notamment la CNUCED, à tenir compte des besoins particuliers des PMA dans le cadre de leur mise en œuvre.

Mesures recommandées au niveau national

5. Les gouvernements sont priés de revoir et d'adapter les lois et la réglementation commerciale afin d'améliorer l'accès des femmes à la propriété des ressources économiques et à leur exploitation.

6. Les gouvernements sont priés de recueillir des statistiques ventilées par sexe sur l'entrepreneuriat et les TIC, afin de mieux évaluer l'impact de leurs politiques sur les hommes et les femmes.

7. Afin de s'assurer que les établissements financiers nationaux s'intéressent au marché mal desservi des femmes chefs d'entreprise, les gouvernements devraient:

- i) Encourager les banques commerciales à rendre publique la composition de leur portefeuille de prêts en fonction du sexe de leur clientèle;
- ii) Appuyer la mise en place de mesures novatrices d'aide financière à l'intention des femmes chefs d'entreprise telles que l'octroi de crédits spéciaux;
- iii) Favoriser la création de liens entre les prêteurs et les prestataires de services d'aide aux entreprises afin de soutenir les femmes chefs d'entreprise.

8. Compte tenu de l'importance du savoir et d'Internet, les gouvernements devraient veiller à ce que les femmes puissent accéder rapidement, de manière équitable et pour un coût modéré à Internet et aux TIC en prenant toutes les mesures nécessaires.
9. Afin que les femmes puissent saisir les chances offertes par Internet et par le commerce électronique, les gouvernements sont invités à lancer divers programmes de sensibilisation et de formation à leur intention, en particulier en milieu rural.
10. Pour que les femmes puissent tirer le meilleur parti possible des TIC, les gouvernements sont invités à accroître la proportion de femmes dans le secteur des technologies de l'information en prenant des mesures visant à augmenter le nombre d'étudiantes inscrites dans des cours d'enseignement des TIC et celui des femmes représentées au sein des organes chargés d'élaborer la politique en matière de TIC.

Recommandations adressées à la communauté internationale

11. Les organisations internationales compétentes devraient promouvoir des programmes de formation à l'intention des cadres et des employés des banques, afin de les sensibiliser aux besoins des femmes chefs d'entreprise et aux avantages qui pourraient être retirés de ce marché sous-exploité.
12. Les organisations internationales compétentes sont priées de recueillir des statistiques ventilées par sexe dans leur domaine de spécialisation.
13. La communauté internationale est invitée à appuyer les efforts déployés au niveau national pour mettre en place l'infrastructure permettant aux femmes d'accéder rapidement, de manière équitable et pour un coût modéré à Internet et aux TIC.

Recommandations adressées à la CNUCED

14. La CNUCED devrait:
 - a) Tenir compte de la parité entre les sexes dans toutes ses activités, selon que de besoin. À cette fin, une personne devrait être chargée dans chaque division de la CNUCED d'intégrer cet aspect dans tous les travaux de fond, sans nuire à la coordination d'ensemble confiée à la responsable des questions relatives aux femmes, nommée par le Secrétaire général;
 - b) Revoir ses programmes de renforcement des capacités, en particulier EMPRETEC et MED 2000, afin qu'ils tiennent compte des besoins des femmes chefs d'entreprise et puissent fournir une formation et des conseils leur facilitant l'accès au financement, au financement électronique et au commerce électronique.
 - c) En coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT):
 - i) Réaliser des analyses et des études de cas sur la parité entre les sexes et les TIC, en recensant les possibilités particulières que l'économie numérique offre aux femmes;

- ii) Mettre au point des indicateurs ventilés par sexe et contribuer à la collecte de données sur les TIC et le secteur des télécommunications, afin de connaître l'impact des TIC sur les femmes et celui des femmes sur les TIC;
- iii) Définir des mesures visant à intégrer les questions de parité entre les sexes dans l'élaboration de la politique nationale en matière de TIC, notamment dans le secteur des télécommunications, afin d'accroître la participation des femmes à l'économie numérique et de contribuer ainsi à la compétitivité des pays en développement;
- iv) Élaborer des recommandations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique relative aux TIC qui seraient incorporées dans les conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information devant se tenir à Genève en 2003 et en Tunisie en 2005.

Incidences des suites de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission

Conclusions concertées

1. La Commission accueille avec satisfaction le plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha (UNCTAD/RMS/TCS/1), qui recense les besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays africains et qui a été examiné par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa sixième session.
2. La Commission reconnaît la contribution du programme de travail de la CNUCED en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique à l'étude des questions qui doivent être examinées, à la définition des intérêts des pays en développement, à la prise en compte des aspects relatifs au développement et à la fourniture d'une assistance technique. Ces activités de renforcement des capacités visent à accroître la participation des pays en développement au commerce international.
3. La Commission prie la CNUCED de mettre en œuvre un vaste programme de travail dans le domaine de la facilitation du commerce, en tenant compte des besoins particuliers des PMA et en s'inspirant de l'expérience acquise, sans pénaliser les activités en cours. Ce programme de travail viserait, conformément au paragraphe 27 de la Déclaration ministérielle de Doha, à accroître l'assistance technique et le renforcement des capacités de manière durable afin d'accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des biens en transit. Il permettrait de définir les principales questions posées, d'analyser et d'élaborer des politiques, de mettre en valeur les ressources humaines et de développer les institutions. De plus, les besoins et les priorités en matière de facilitation du commerce seraient recensés, afin d'aider les pays en développement à mieux évaluer les conséquences d'une coopération multilatérale plus étroite pour leurs politiques et leurs objectifs de développement.

4. En outre, la Commission reconnaît qu'il importe de créer et de maintenir un cadre favorable au développement du commerce électronique, conformément au paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Doha. Un appui est indispensable pour combler la fracture numérique et ouvrir ainsi la voie à une expansion du commerce. À cette fin, la Commission souligne la nécessité de renforcer l'assistance et d'y allouer des ressources suffisantes pour répondre aux besoins, conformément au document UNCTAD/RMS/TCS/1.
5. Afin d'optimiser les avantages retirés dans les domaines de compétence de la Commission, la CNUCED est invitée à poursuivre sa collaboration avec d'autres organismes internationaux intéressés tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les commissions régionales de l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies, selon que de besoin.
6. La Commission demande aux donateurs et aux pays qui en ont les moyens de fournir au secrétariat de la CNUCED les moyens et l'assistance nécessaires pour mettre en œuvre, en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique, les programmes renforcés évoqués dans le plan susmentionné. Pour appliquer ce plan, il ne faudrait pas détourner des ressources consacrées aux travaux en cours et les synergies possibles devraient être pleinement exploitées.
7. La Commission prie le secrétariat de lui faire rapport à sa prochaine session sur les progrès réalisés en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que les sujets que la Commission allait examiner occupaient une place centrale dans les efforts de développement, pour deux raisons. En premier lieu, il convenait de garder à l'esprit le lien inévitable entre le contexte macroéconomique et les activités microéconomiques. En second lieu, dans la conception actuelle du développement, les opérateurs clefs dans une économie de marché étaient les entreprises, dont l'action décidait de la réussite ou de l'échec d'une stratégie de développement. Les relations entre entreprises et pouvoirs publics revêtaient dès lors une importance capitale. S'agissant des conditions qu'il fallait réunir pour que les entreprises puissent accomplir leur rôle dans le développement, les négociations commerciales étaient un élément extrêmement important, mais pas suffisant en soi, pour le développement. Le résultat final dépendait, entre autres, de l'existence d'un secteur productif apte à exploiter immédiatement les débouchés qui s'offraient, faute de quoi ceux-ci resteraient sans effet. De nombreux facteurs permettaient au secteur productif de saisir les possibilités commerciales. Certains d'entre eux dépendaient des entreprises, des entrepreneurs et de leur aptitude personnelle à innover, mais d'autres étaient du ressort des pouvoirs publics, par exemple l'efficacité de l'administration douanière, la facilitation du commerce, le commerce et l'infrastructure électroniques, la législation appropriée, etc. Ces facteurs-là ne relevaient pas du microéconomique.
2. Le Secrétaire général de la CNUCED a brièvement appelé l'attention de la Commission sur l'affaire Enron et sur les nombreuses répercussions de la faillite de cette entreprise. Il s'agissait d'un exemple classique de carence à tous les niveaux de la gouvernance d'entreprise. Il était étonnant qu'un pays qui avait servi de modèle dans l'économie de marché à l'échelle mondiale puisse connaître des problèmes aussi graves, et il y avait de nombreux enseignements à en tirer en ce qui concerne le niveau adéquat de supervision, de comptabilité et d'information financière.
3. S'agissant des principaux points examinés par les réunions d'experts, l'une des questions concrètes avait trait à l'apport de ressources financières suffisantes, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). L'aspect le plus important de ce problème était qu'il y avait une lacune flagrante sur le plan du financement international: d'une part, le microfinancement était disponible pour les microentreprises et, de l'autre, les grandes entreprises avaient également accès aux ressources financières, mais le financement assorti de conditions raisonnables faisait défaut pour les PME. Les obstacles à surmonter étaient certes importants, mais les gouvernements pouvaient obtenir des résultats non négligeables en travaillant ensemble à la diffusion des meilleures pratiques qui réduisent les risques et les coûts de transaction.
4. Enfin, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné qu'aider les entreprises à devenir plus compétitives était la clef du développement et déterminerait quels avantages pouvaient être retirés de la Conférence ministérielle de Doha et de ses suites.
5. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et la Chine**, a fait remarquer que les trois réunions d'experts dont les recommandations serviraient de base à celles de la Commission traitaient toutes de questions éminemment importantes pour le développement. Le Groupe des 77 et la Chine insistaient sur la nécessité à la fois de renforcer

les infrastructures de communication de manière générale et les transports et la facilitation du commerce en particulier, et de soutenir le secteur des PME par des mesures appropriées aux échelons national, régional et international. La place de la parité entre les sexes dans le débat sur le développement devra être examinée chaque fois que la question se posait et la CNUCED devait mettre un point d'honneur à intégrer les questions de parité dans ses divers domaines d'intervention, comme elle l'avait déjà fait avec succès dans le domaine du développement des entreprises.

6. Le Groupe des 77 attachait une grande importance au travail accompli par la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux qui s'était tenue en septembre 2001. Les nouvelles technologies étaient en train de modifier le paysage économique mondial dans lequel opéraient les entreprises des pays en développement comme des pays développés. La compétitivité des entreprises se mesurait à leur capacité à se connecter aux marchés mondiaux en temps réel, pour livrer des produits de qualité. Sur ce plan, les entreprises des pays en développement, et surtout celles des PMA, devaient faire face à un certain nombre d'obstacles particuliers, tels que le développement insuffisant des télécommunications, la disponibilité limitée et le coût élevé des équipements de transport et la difficulté d'obtenir un financement d'un coût raisonnable. Pour remédier à cette situation, un effort soutenu des gouvernements ainsi que de la communauté internationale s'imposait. La Commission devait accorder l'attention voulue à ce sujet dans ses travaux futurs.

7. Il convenait de se féliciter de ce que la CNUCED mette l'accent sur les PME et leur financement. Les PME constituaient l'épine dorsale de toute l'économie. Elles contribuaient non seulement à la croissance économique de manière générale et à la création d'emplois en particulier, mais également au développement social. Comme l'avait relevé le Secrétaire général de la CNUCED, la véritable difficulté pour l'après-Doha était de faire en sorte que les entreprises dans les pays en développement soient en mesure de saisir les occasions que pouvait offrir le nouveau cadre du commerce international.

8. L'accroissement des capacités de production ou la levée des contraintes pesant sur l'offre supposaient l'existence ou la création d'un secteur des PME puissant et dynamique. Les PME détenaient donc la clef du développement économique. Pour que ce secteur s'épanouisse, il fallait réunir les conditions nécessaires pour susciter l'autofinancement, mais aussi pour accéder à un financement local et international assorti de conditions raisonnables. Entre les institutions financières qui préféraient prêter aux grandes entreprises ou aux gouvernements, d'un côté, et des donateurs qui privilégiaient les programmes de microfinancement, de l'autre, il y avait un vide en ce qui concernait les PME. Le renforcement des capacités était essentiel à cet égard, parce que les ressources financières seules, sans appui technique ni services de développement des entreprises, donnaient rarement des résultats durables. Le Groupe des 77 et la Chine encourageaient la CNUCED à continuer d'œuvrer à l'amélioration de la compétitivité des PME en développant leurs capacités de production par un accès plus facile aux ressources financières, à la technologie et à d'autres intrants pertinents.

9. S'agissant de l'intégration des questions de parité entre les sexes, l'entrepreneuriat féminin n'avait toujours pas bénéficié de l'attention concertée et coordonnée qu'il méritait. Le Groupe avait pris note des orientations et recommandations proposées par la Réunion d'experts de 2001, dont plusieurs étaient déjà à l'ordre du jour dans bon nombre de ses États membres, tandis que

d'autres recommandations étaient examinées attentivement en vue de leur intégration, le cas échéant, aux stratégies de développement.

10. En ce qui concernait la parité entre les sexes et les technologies de l'information et de la communication (TIC), ces technologies et le commerce électronique jouaient un rôle de plus en plus important dans l'accélération de la croissance économique et du développement mais, nonobstant les grandes potentialités des TIC et d'Internet, seuls ceux qui avaient accès à ces technologies à des tarifs abordables et savaient les utiliser à bon escient pouvaient en profiter. Dans bien des pays en développement, de nombreux pauvres, dont une large proportion de femmes, et de nombreux habitants des zones rurales qui n'avaient pas les moyens d'acquérir des ordinateurs et dont les foyers n'étaient souvent même pas reliés à l'infrastructure nationale de télécommunication risquaient d'être marginalisés. Cela étant, les expériences dont il avait été fait état au cours de la Réunion d'experts montraient bien que les nouvelles technologies, si elles étaient accessibles et utilisées, pouvaient offrir de nouvelles possibilités commerciales aux femmes, en particulier dans les pays en développement. Le Groupe faisait donc sienne la conclusion de la Réunion d'experts soulignant que la connaissance et Internet étaient des biens publics et qu'il fallait prendre toutes les mesures voulues pour assurer un accès rapide, équitable et abordable à Internet et aux TIC, en particulier pour les femmes.

11. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et la Chine**, a exprimé son soutien sans réserve aux travaux accomplis par la CNUCED sur le commerce électronique, qui constituaient un complément utile à ceux en cours au plan régional. Il s'est félicité des conclusions de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux, qui aideraient à promouvoir l'utilisation du commerce électronique et à renforcer les prestataires de services de transports dans les pays en développement. Par ailleurs, la mise en place d'un cadre juridique permettant l'utilisation des documents électroniques était importante pour permettre le développement du commerce électronique.

12. Considérant le ralentissement récent de l'activité économique, le représentant a insisté sur l'importance des derniers travaux de la CNUCED dans le domaine du financement des PME et l'a encouragée à continuer ses programmes d'assistance technique pratique visant à rendre les PME plus solvables et le personnel bancaire plus apte à évaluer les demandes de prêt de cette catégorie d'entreprises. Ces activités pouvaient être rendues plus efficaces par le recours aux technologies de l'information, et la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur le financement électronique pour le développement de l'entreprise. Enfin, la CNUCED devait intégrer le souci de parité entre les sexes dans l'ensemble de ses travaux sur les TIC et le commerce électronique, et analyser les rapports entre les questions de parité d'une part, et les TIC et le commerce électronique d'autre part, afin de recenser les possibilités qui pouvaient s'offrir aux femmes dans l'économie numérique. Le Groupe asiatique et la Chine s'inquiétaient de l'insuffisance, quantitative et qualitative, des données sur le commerce électronique et encourageaient le secrétariat à continuer ses activités dans ce domaine pour faire en sorte que ces données soient comparables au plan international.

13. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, s'est félicité du travail accompli par la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux et a fait remarquer qu'il était essentiel de disposer d'un système efficace de transport des marchandises destinées à l'exportation pour que les produits soient compétitifs et que les fabricants fassent des bénéfices suffisants. Il a aussi relevé qu'il fallait

établir une distinction bien claire entre le commerce électronique interentreprises et le commerce électronique entre entreprises et consommateurs. Ce second type de commerce électronique ne pouvait être envisagé dans la pratique à ce stade pour bon nombre de PMA, en raison, entre autres, de l'emploi limité des cartes de crédit et du commerce électronique, mais dans les relations d'entreprise à entreprise, il était devenu monnaie courante. Le représentant a ensuite souligné le rôle économique des microentreprises et des entreprises moyennes dans les PMA. Plusieurs d'entre eux – le Bangladesh en particulier – comptaient certes des exemples encourageants de financement de microentreprises, mais le problème du financement des PME était beaucoup plus complexe, parce que les filières bancaires habituelles étaient tout simplement incapables de satisfaire cette demande. Les PMA appuyaient donc les activités que la CNUCED continuait de mener sur le sujet du financement des PME. Toutefois, en raison du développement limité des technologies de l'information et de l'absence de réglementation appropriée, le recours au financement électronique pour les PME nécessitait encore une certaine prudence. Quant à l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale, les PMA avaient pris des initiatives qui encourageaient la participation des femmes au développement socioéconomique; ces programmes prouvaient que, si l'occasion leur était donnée, les femmes pouvaient assurer une part importante de l'entrepreneuriat local. Les PMA jugeaient cet aspect capital pour le processus de développement et félicitaient la CNUCED de l'attention qu'elle lui portait.

14. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a félicité le secrétariat de la qualité des documents établis pour les différentes réunions d'experts et a mentionné plus particulièrement le *E-Commerce and Development Report 2001* (Rapport sur le commerce électronique et le développement, 2001).

15. L'adoption de bonnes pratiques dans le commerce électronique et les transports internationaux était essentielle pour la facilitation du commerce. L'intérêt suscité par la Réunion d'experts de septembre 2001 sur le sujet, dont attestaient le grand nombre et la qualité des experts qui y avaient participé, montrait bien l'importance attachée à ces enjeux. L'assistance technique que la CNUCED avait fournie, et devait continuer de fournir, était bien appréciée.

16. Il ne pouvait y avoir augmentation de la compétitivité des PME, dans les pays en développement ou dans les pays développés, sans accès au financement, y compris le financement électronique. Il fallait donc s'employer à renforcer les institutions, à mettre au point de nouveaux systèmes d'accès au financement et à instaurer un cadre de supervision et de réglementation approprié.

17. L'UE accordait de l'importance à l'intégration des questions de parité entre les sexes en tant que base d'un développement véritable et équilibré de la société, comme il était dit dans la Déclaration de Bangkok. Les recommandations de la Réunion d'experts sur le sujet devaient être prises en compte dans tous les domaines d'activité de la CNUCED, et pas seulement dans celui de la Commission. Une instance de coordination devait être créée pour surveiller la mise en œuvre des recommandations de la Réunion d'experts.

18. Le nouveau point 7 de l'ordre du jour était consacré aux incidences sur la CNUCED de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. La CNUCED avait une expérience considérable dans plusieurs domaines pertinents, tels que la facilitation du commerce, et était bien placée pour y apporter sa contribution.

19. Dans le choix des nouveaux thèmes à confier aux futures réunions d'experts semi-permanentes, le processus actuel d'examen à mi-parcours devait être gardé à l'esprit. Il était important de déterminer sur quel sujet il fallait se concentrer et dans quels domaines la CNUCED disposait d'un avantage comparatif.
20. Étant donné que de nombreux domaines d'intervention de la CNUCED étaient liés à des travaux entrepris par le CCI, la coopération avec ce dernier était nécessaire pour éviter les doubles emplois. L'un des domaines de coopération était le «e-Trade Bridge» du CCI.
21. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait remarquer que la révolution de l'information avait bouleversé les relations d'affaires. De ce point de vue, trois grands défis étaient posés à l'Afrique: l'urgente nécessité de mettre en place une infrastructure de transport adaptée et suffisante pour acheminer les biens et services rapidement et efficacement; l'urgente nécessité de mettre en place une infrastructure de télécommunications et de technologies de l'information moderne et d'un coût raisonnable; et la difficulté de mettre en valeur les ressources humaines, dans les secteurs tant privé que public, afin d'accroître la compétitivité sur le marché mondial.
22. De l'avis du Groupe africain, l'un des grands facteurs de blocage dans la lutte pour la survie, la croissance et la compétitivité était l'absence de financement assorti de conditions raisonnables. Il fallait espérer que les résultats de la Réunion d'experts sur cette question seraient transmis à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, et se féliciter des efforts que la Présidente de la Réunion d'experts déployait dans ce sens.
23. La question de la parité entre les sexes était pertinente pour les entrepreneurs et pour le financement des PME, compte tenu de l'importance de l'entrepreneuriat féminin pour le développement économique. Pour cette raison, le Groupe africain approuvait les recommandations de la Réunion d'experts sur la question, notamment celle relative à l'intégration des questions de parité dans les politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication. Le rôle important du programme EMPRETEC dans la création d'emplois, dans l'établissement de liens entre les PME et les sociétés transnationales (STN), et dans la coopération Sud-Sud devait être également souligné et, à cet égard, les partenaires pour le développement voudraient peut-être contribuer financièrement au renforcement et au développement de ce programme. Enfin, le Groupe africain espérait que les activités proposées pour l'après-Doha seraient mises en œuvre, au moyen de ressources additionnelles, tout en préconisant la prudence car il fallait poursuivre l'application intégrale du Plan d'action de Bangkok.
24. Le représentant de la **Chine** a dit que la Réunion d'experts sur les transports et le commerce électronique avait permis de procéder à un échange de vues détaillé et approfondi débouchant sur des suggestions constructives. Aussi fallait-il espérer que les vues des experts seraient dûment prises en compte dans les résultats des travaux de la Commission. Le commerce électronique ouvrait des possibilités considérables, mais la plupart des pays en développement disposaient d'une infrastructure de communication déficiente et devaient payer cher leurs communications, d'où de sérieuses difficultés de développement du commerce électronique. La Chine se félicitait de voir dans le programme de coopération technique proposé par la CNUCED pour aider les pays en développement à participer activement au programme de travail

de l'après-Doha une proposition de renforcement des capacités en matière de commerce électronique, et elle espérait que des fonds suffisants pourraient être mobilisés pour ce projet.

25. Le représentant de **Cuba** a relevé la croissance fulgurante du commerce électronique au cours des dernières années et son importance pour l'ensemble de l'économie. Pour que les pays en développement puissent tirer parti du commerce électronique, il fallait mettre en valeur les ressources humaines et améliorer tant les niveaux d'instruction que l'accès à Internet. Ceci exigeait non seulement l'accès au matériel informatique mais également un développement accru des infrastructures. Ces efforts devaient être étendus aux zones rurales, en particulier celles où les liaisons téléphoniques, voire la radio ou la télévision, étaient quasi-inexistantes. Le représentant de Cuba approuvait les conclusions de la Réunion d'experts et estimait également que les pouvoirs publics devaient contribuer à l'amélioration des infrastructures matérielles et éducatives des pays en développement si l'on voulait que ces derniers tirent parti du commerce électronique.

26. Le Gouvernement cubain était convaincu de l'importance de ce processus et avait donc mis au point un programme moderne d'éducation et d'informatisation. Ce programme permettait aux étudiants d'acquérir et d'utiliser des compétences informatiques depuis l'école primaire jusqu'aux dernières années de l'enseignement supérieur.

27. Les taux d'analphabétisme en Amérique latine étaient plus élevés que la moyenne mondiale, ce qui constituait une entrave de plus au développement du commerce électronique. Il y avait grand besoin d'un soutien de la communauté internationale. Le transfert du savoir-faire et du capital entre les entreprises des pays industrialisés et celles des pays en développement était important, mais la coopération Sud-Sud était aussi extrêmement précieuse.

28. Le rapport de la Réunion d'experts mettait en lumière les difficultés que les PME éprouvaient à obtenir un financement et des garanties de crédit. Les gouvernements devaient impérativement trouver des solutions au problème du financement des PME. L'évaluation de la solvabilité des PME était entravée par le manque de transparence et, de ce fait, ces entreprises se voyaient souvent proposer des conditions défavorables. L'intégration des questions de parité entre les sexes était importante non seulement pour le principe mais également eu égard à la contribution des femmes en général, et des femmes chefs d'entreprise en particulier, au développement économique. Cuba était d'accord avec les recommandations de la Réunion d'experts sur le sujet.

Chapitre III

COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TRANSPORTS INTERNATIONAUX: MEILLEURES PRATIQUES POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

29. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement» (TD/B/COM.3/38-TD/B/COM.3/EM.12/3)

«Commerce électronique et transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement» (TD/B/COM.3/42)

30. Le **représentant du secrétariat**, présentant ce point, a rappelé le rôle important que le secteur des transports jouait dans le processus de mondialisation et de développement. Les mutations technologiques et organisationnelles enregistrées dans ce secteur étaient essentiellement déterminées par les impératifs du commerce Est-Ouest, et non par ceux des échanges Nord-Sud. Les pays en développement devaient supporter des frais de transport plus élevés et le secteur des transports n'était guère en mesure de stimuler le commerce et le développement de ces pays. Le commerce électronique non seulement contribuait à accroître l'efficacité de ce secteur, mais permettait aussi aux prestataires des pays en développement possédant les compétences voulues de transformer des activités traditionnelles telles que le transit et l'expédition en services logistiques à valeur ajoutée. Toutefois, il existait des obstacles juridiques à l'utilisation d'Internet et du commerce électronique dans les transports. Il s'agissait notamment de l'absence de cadre législatif favorable. Les règles en vigueur, qui étaient encore fondées sur l'existence de documents papier, ne facilitaient pas le remplacement des documents de transport traditionnels par des équivalents électroniques. De même, les pratiques documentaires privilégiaient encore l'usage de documents de transport négociables, en particulier dans les pays en développement, malgré le fait que des documents représentatifs n'étaient pas véritablement nécessaires dans les transactions commerciales, les marchandises ne devant pas changer de propriétaire pendant leur acheminement.

31. Le représentant a appelé l'attention sur le rôle des pouvoirs publics, qui était non seulement de fournir des infrastructures, mais aussi de mener des réformes visant à accroître l'efficacité du secteur des transports. À cet égard, il a souligné la nécessité de prendre des mesures en matière d'accès aux marchés, thème qui était examiné au niveau mondial au sein de l'OMC dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et surtout de prendre des dispositions pour améliorer les capacités commerciales des exploitants nationaux. À cette fin, l'appui de la communauté internationale, y compris de la CNUCED, serait nécessaire, sous la forme de mesures visant à exploiter de manière optimale les infrastructures existantes, notamment par un renforcement des capacités institutionnelles et par une réforme du cadre réglementaire ainsi que par la promotion d'applications technologiques durables grâce au transfert de savoir-faire et à la formation. Le représentant a noté que ce souci d'efficacité était également présent dans les recommandations que la Réunion d'experts avait adressées aux exploitants, aux gouvernements et à la communauté internationale, y compris la CNUCED.

32. La représentante du **Canada**, prenant la parole en sa qualité de **Présidente de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement**, a dit que

les experts avaient examiné les incidences du commerce électronique sur les services de transports internationaux, notamment les aspects économiques, opérationnels et juridiques. La participation de 80 experts provenant des secteurs public et privé de 55 pays, notamment de représentants d'organisations intergouvernementales, d'institutions spécialisées, de commissions régionales et d'organisations non gouvernementales, avait permis un examen détaillé et équilibré du thème de la Réunion. Les exposés présentés sur la situation du commerce électronique aux niveaux national et régional avaient fait ressortir l'existence de grandes disparités entre les pays en développement qui s'expliquaient par de multiples raisons: carences des infrastructures de transport et de télécommunication et de l'appareil juridique, nombre peu élevé d'ordinateurs et possibilités limitées d'accès à Internet, manque de connaissances fondamentales.

33. Les grands transporteurs de pays développés avaient mis au point et exploitaient avec succès des systèmes d'information et de communication qui utilisaient Internet dans le cadre normal de leurs activités; ils s'efforçaient de constituer des partenariats avec leurs clients et de conclure des accords visant à simplifier les procédures de transport. Les pays en développement étaient encouragés à recourir à cette technologie pour améliorer leurs services de transport. Par ailleurs, la mise au point de systèmes de collectivité portuaire offrait la possibilité d'échanger des informations entre les principaux partenaires portuaires, à savoir les douanes et autres administrations, les transporteurs maritimes, les transporteurs terrestres, les exploitants de terminaux, les transitaires et les négociants, pour accroître aussi l'efficacité des transports. Ces systèmes pourraient intéresser les pays sans littoral, en améliorant la garantie documentaire pour les marchandises en transit provenant des ports maritimes.

34. Les mesures qui devaient être prises pour remédier à ces disparités consistaient notamment à: investir dans les infrastructures nationales en matière de transport, de télécommunication et de technologies de l'information; mettre en place un cadre réglementaire favorisant la réduction des frais de télécommunication et d'accès à Internet; promulguer une législation adaptée. Sur le plan juridique, des progrès avaient été réalisés: des gouvernements avaient adapté leurs lois aux besoins des transactions électroniques ou étaient en passe de le faire, notamment concernant l'exigence de documents «écrits», «signés» et «originaux», dont la mention dans les lois nationales et les conventions relatives au transport constituait un obstacle au développement du commerce électronique. En outre, le secteur des transports devait résoudre un problème particulier, à savoir remplacer les documents de transport négociables tels que les connaissements par des équivalents électroniques. Il s'avérait que dans de nombreux cas, des documents négociables n'étaient pas nécessaires. Il fallait donc que les parties commerciales revoient leurs pratiques documentaires. L'utilisation de documents non négociables faciliterait le passage au commerce électronique.

35. Les recommandations des experts soulignaient la nécessité d'investir dans les infrastructures de transport, de télécommunication et d'information, de rationaliser et d'adapter l'appareil juridique, de simplifier les réglementations et les pratiques administratives, d'utiliser davantage les technologies de l'information dans les services de transport, ainsi que d'entreprendre des activités de sensibilisation et de formation. La CNUCED a été expressément priée de suivre l'évolution de la situation et d'en évaluer les incidences sur les pays en développement, de réaliser des études sur l'utilisation des documents de transport traditionnels,

d'élaborer des directives pour la création de systèmes de collectivité portuaire et de mettre au point du matériel pédagogique. La représentante a rappelé la recommandation des experts de mettre en place un mécanisme de suivi pour faire en sorte que les pays en développement profitent des progrès technologiques dans le secteur des transports et ne soient pas davantage marginalisés.

36. Le représentant du **Maroc**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que les technologies de l'information et de la communication étaient de plus en plus utilisées dans tous les services de transport et de logistique et avaient transformé les méthodes de travail de l'ensemble des exploitants. Toutefois, en Afrique, ces technologies n'avaient guère été appliquées aux services de transport en raison d'une multitude de facteurs tels que les carences des infrastructures de transport et de télécommunication et de l'appareil juridique, l'accès limité et le coût élevé des raccordements à Internet ainsi que le manque de compétences. Le commerce électronique offrait de grandes chances d'intégrer les pays africains au système commercial international et de réduire les frais élevés de transport de leurs marchandises. À cet égard, le représentant a souligné qu'il importait d'utiliser davantage les technologies de l'information pour améliorer le fonctionnement des infrastructures existantes telles que les ports. Il a souscrit aux recommandations des experts et a relevé la nécessité pour les gouvernements de coordonner les investissements dans les infrastructures de transport et dans les nouvelles technologies, d'adapter l'appareil juridique aux besoins des transactions électroniques et d'accorder une attention particulière à la diminution des frais d'accès à Internet. Il a demandé au secrétariat de la CNUCED d'accroître son appui au renforcement des capacités des pays africains d'utiliser les technologies de l'information dans les services internationaux de transport et de logistique. Il a évoqué en particulier les études à réaliser sur les substituts possibles des documents de transport traditionnels et sur la création de systèmes modèles de collectivité portuaire qui aideraient les pays à avoir davantage recours au commerce électronique. Enfin, il s'est félicité de l'incorporation du commerce électronique dans le projet de programme d'assistance technique qui était examiné suite à la Déclaration de Doha.

37. Le représentant du **Paraguay**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a déclaré que l'utilisation des télécommunications numériques était une réalité dans les villes d'Amérique latine, comme le montrait l'utilisation croissante du courrier électronique et d'Internet par une grande partie de la population et le nombre de sites Web exploités par les chambres de commerce de nombreuses villes, sites dont l'interactivité présentait un grand intérêt pour leurs membres. Les pays d'Amérique latine représentaient environ 5,4 % du commerce mondial et, selon la CEPALC, plus des trois quarts des échanges internationaux de ces pays mesurés en termes de valeur se faisaient par mer, voire plus de 90 % pour certains pays. Pour les pays sans littoral, un quart à un tiers des échanges se faisaient par mer. Cette proportion était moindre pour le Mexique, étant donné les liaisons terrestres importantes entre ce pays et les États-Unis. Les pays d'Amérique latine avaient adopté une attitude dynamique concernant l'introduction des technologies numériques en fonction de leurs besoins commerciaux et de leur degré de développement. Ces 10 dernières années, les politiques d'ouverture aux échanges internationaux s'étaient accompagnées de l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans les secteurs public et privé. Par exemple, le programme d'assistance technique SYDONIA de la CNUCED, qui visait à établir des procédures efficaces de dédouanement des marchandises, était mis en œuvre dans huit pays de la région. De nombreux organismes portuaires disposaient de sites Web qui comprenaient des renseignements sur

les services et les tarifs douaniers ainsi que des statistiques. Dans le secteur privé, un important transporteur maritime exploitait un portail Internet pour ses opérations et, à Buenos Aires, un exploitant d'un terminal à conteneurs proposait des services à valeur ajoutée par le biais de son site Web. Plusieurs pays avaient récemment progressé dans l'adoption d'une législation autorisant l'utilisation des signatures électroniques. Toutefois, seules quelques filières de soutien logistique, comme celles concernant les concentrés citriques, étaient parvenues à intégrer informations commerciales et renseignements sur les transports. Ce domaine d'activité, qui présentait un intérêt pour les autres négociants, contribuerait à améliorer la compétitivité des produits sur les marchés mondiaux. Enfin, le représentant a déclaré qu'il soutenait les travaux de la CNUCED sur les systèmes de collectivité portuaire, les activités de formation visant à mettre en place de tels systèmes, les études concernant l'utilisation des documents de transport traditionnels et leurs équivalents électroniques et la délivrance de licences de transport aux niveaux national, régional et international, de manière à diversifier l'utilisation du commerce électronique.

38. La représentante de **Sri Lanka**, prenant la parole au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a souligné que les technologies de l'information et de la communication étaient importantes pour garantir le bon fonctionnement des chaînes de transport et l'échange rapide de l'information et de la documentation entre opérateurs. Les pays du Groupe asiatique, acteurs clefs du commerce international, avaient représenté 22 % des exportations mondiales et 18,3 % des importations mondiales en 2000. Certains d'entre eux, en faisant du commerce électronique une priorité, avaient tout particulièrement bénéficié du point de vue économique de leur intégration dans les chaînes internationales d'approvisionnement. En outre, l'existence de services de transport fiables avait favorisé les investissements étrangers directs. Toutefois, d'autres pays de la région, qui ne disposaient pas des infrastructures et des compétences nécessaires, ne pouvaient tirer profit des perspectives offertes par le commerce électronique. La Réunion d'experts avait formulé des recommandations particulièrement intéressantes et fourni des orientations sur les mesures à prendre aux fins du renforcement des capacités et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises concernées par les transports et le commerce international. La représentante souscrivait donc pleinement aux recommandations de la Réunion d'experts. Enfin, elle s'est félicitée de la partie D du projet de plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha, qu'elle considérait comme une avancée vers la promotion du commerce électronique et l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications à l'échelon international.

39. Le représentant de l'**Espagne**, intervenant au nom de l'**Union européenne**, a souligné que l'utilisation du commerce électronique dans les transports faciliterait le commerce international des biens et des services et, par conséquent, améliorerait la compétitivité des exportations des pays en développement sur les marchés mondiaux. Il s'est félicité que la Déclaration de Doha ait prêté attention au commerce électronique et à la facilitation du commerce et s'est déclaré convaincu que la CNUCED avait un rôle important à jouer en aidant les pays en développement lors des prochaines négociations. Il a fait siennes les recommandations adressées par la Réunion d'experts aux gouvernements et aux entreprises, à la communauté internationale en ce qui concerne le renforcement de son assistance financière et législative, et à la CNUCED en ce qui concerne la réalisation d'études systématiques sur le commerce électronique, la mise en œuvre

d'initiatives dans ce domaine visant à améliorer les opérations de transport et à accroître les échanges des PMA, et l'élaboration de directives concernant les systèmes destinés aux collectivités portuaires et logistiques.

40. Le représentant des **États-Unis** a dit que les participants à une réunion organisée par le Département américain de l'agriculture à Arusha (Tanzanie) en septembre 2001, dans le cadre d'interventions d'urgence en Afrique orientale, s'étaient déclarés favorables à l'utilisation de l'informatique pour améliorer l'efficacité du secteur des transports. Il approuvait donc les conclusions de la Réunion d'experts. Les participants à la réunion d'Arusha avaient souligné dans leurs conclusions que la simplification et l'informatisation de la documentation permettraient d'améliorer le fonctionnement des ports. Le perfectionnement des procédures de dédouanement – services fonctionnant 24 heures sur 24, et les documents à entrées multiples, informatisation, etc. – contribuaient également à accroître l'efficacité des transports. D'autres recommandations concernaient l'utilisation de systèmes de suivi des marchandises, comme le SIAM élaboré par la CNUCED, ainsi que la collecte et la diffusion de données par les associations professionnelles de transporteurs utilisant des bases de données informatisées.

41. Le représentant du **Bangladesh** a noté que les frais de transport étaient élevés dans les pays les moins avancés et a souligné que les procédures commerciales inefficaces compromettaient le développement du commerce électronique. Le problème était plus complexe qu'on ne le reconnaissait et les inégalités d'accès à Internet étaient un obstacle majeur dans ces pays. Enfin, le représentant a soulevé un certain nombre de questions concernant les deux types de commerce électronique, à savoir le commerce entre entreprises et consommateurs et le commerce interentreprises.

Séances informelles

42. La Commission a poursuivi l'examen de la question en séances informelles.

Décision de la Commission

43. À la séance plénière de clôture, le 21 février 2002, la Commission a adopté des recommandations concertées sur ce point (voir le chapitre I plus haut).

Chapitre IV

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: CONTRIBUTION DU FINANCEMENT, Y COMPRIS DU FINANCEMENT ÉLECTRONIQUE, AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

(Point 4 de l'ordre du jour)

44. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises» (TD/B/COM.3/39).

«Amélioration de la compétitivité des PME: accès au financement et au financement électronique – Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.3/43).

45. Le **représentant du secrétariat** a résumé les principales questions ayant trait au financement et au financement électronique des PME. Il était nécessaire de travailler à la fois aux niveaux macroéconomique et microéconomique pour atteindre les buts du développement. Des décisions de politique macroéconomique, telles que l'adoption des ratios d'adéquation des fonds propres du Comité de Bâle, avaient une influence directe sur l'aptitude des PME à obtenir des crédits à long terme. Des règlements financiers suffisamment souples, permettant à la fois le financement des PME à un coût raisonnable et la supervision prudentielle qui assurait la stabilité financière et permettait d'éviter le risque systémique, étaient indispensables à l'existence d'un environnement propice. Par ailleurs, les gouvernements étaient encouragés à éviter de trop emprunter auprès des banques commerciales, afin de ne pas évincer le secteur privé, en particulier les PME.

46. Nombre d'obstacles qui entravaient l'accès des PME au crédit avaient été surmontés dans les pays développés, et il y avait là des enseignements à tirer pour les pays en développement. Premièrement, les banques devaient conclure des partenariats avec les fournisseurs de services aux entreprises, afin de fournir aux PME des services de nature à améliorer leur réputation de solvabilité. Deuxièmement, la qualité des informations financières fournies par les PME pouvait être améliorée par l'adoption de systèmes simples de comptabilité. Troisièmement, les institutions financières internationales étaient encouragées à assurer, par des efforts systématiques et multiformes de renforcement des capacités, la formation, dans les pays en développement, de cadres de banques commerciales aptes à traiter avec les PME, et la CNUCED pouvait faire mieux connaître, grâce à des séminaires régionaux, les mesures susceptibles d'être employées dans les opérations de prêt aux PME, telles que l'évaluation et la notation extérieure du crédit et de la solvabilité et l'autoévaluation des risques. Les programmes de coopération technique de la CNUCED devaient aussi mieux tenir compte des différences entre les sexes.

47. Le financement électronique supposait un certain nombre de conditions concrètes importantes: services de télécommunication, connectivité Internet et cadre juridique adéquat, notamment réglementations monétaires et financières technologiquement neutres. Au début, le plus important pour les PME était d'accéder aux systèmes de paiement locaux, régionaux

et mondiaux disponibles sur Internet, d'utiliser les autres services bancaires disponibles sur Internet, de figurer dans les bases de données en ligne nouvellement créées contenant des informations sur la solvabilité et des notations, car c'étaient là les conditions requises pour obtenir diverses formes de financement électronique à court terme destinées aux entreprises – financement électronique du commerce, assurance-crédit électronique, par exemple. L'asymétrie de l'information relative à la solvabilité des PME était un obstacle que des techniques modernes moins coûteuses de recherche électronique des données permettraient de surmonter, donnant ainsi aux PME la possibilité d'obtenir des financements électroniques de sources étrangères à des conditions plus compétitives. Les pressions concurrentielles ainsi exercées sur les fournisseurs locaux de services financiers pourraient faire baisser les coûts excessivement élevés du crédit commercial dans de nombreux pays en développement ou en transition. Une meilleure information sur les résultats obtenus par les PME et leur santé financière devait, à plus ou moins brève échéance, améliorer leur profil de risque commercial, et influencer favorablement aussi sur les indicateurs de risque politique du pays auquel elles appartenaient. Les PME pourraient ainsi commencer un jour à obtenir davantage de capital-risque et autres financements et investissements à long terme.

48. Le représentant de la **Belgique**, parlant en qualité de **Président de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises**, a présenté dans leurs grandes lignes les questions liées au financement des PME examinées à cette réunion. Les PME étaient indispensables à un développement économique durable – elles fournissaient les deux tiers des emplois – et le succès de ce secteur était subordonné à la possibilité d'obtenir des crédits. Le thème de la Réunion avait été choisi très opportunément, car il n'y avait que très peu d'autres instances dans lesquelles aborder les problèmes de financement et de financement électronique des PME, par opposition à ceux du financement international ou du microfinancement. La Réunion s'était surtout attachée à trouver des solutions aux difficultés que rencontraient les PME lorsqu'elles cherchaient à se procurer des ressources financières: risques de crédit amplifiés, asymétrie de l'information, coûts de transaction élevés, insuffisance de l'infrastructure bancaire et pénurie de personnel bancaire ayant l'expérience voulue pour travailler avec les PME. Un bon nombre d'innovations financières examinées par la Réunion d'experts avaient trait à la réduction des coûts et des risques associés à l'octroi de prêts aux PME. L'exemple d'institutions financières locales prospères de pays développés avait montré que l'octroi de prêts aux PME, s'il s'accompagnait d'une stratégie correcte et d'une utilisation appropriée de la technologie de l'information, pouvait devenir une activité extrêmement profitable. Les mesures pertinentes, judicieusement adaptées, pouvaient aussi, dans une certaine mesure, être appliquées par les pays en développement. La Réunion d'experts avait aussi étudié la possibilité d'autres sources de financement, comme le capital-risque, qui avaient une grande importance dans certains pays développés mais une importance marginale dans les pays en développement. Dans le cas des PMA, des fonds d'investissement associant secteur public et secteur privé étaient tout particulièrement nécessaires. La Réunion d'experts avait aussi examiné des compléments du financement, tels que le crédit-bail et les mécanismes de prêt et de garantie mutuelle. Il s'agissait d'utiles moyens de partager les risques, mais qui comportaient le problème du risque moral et du choix malencontreux. Le représentant avait communiqué les conclusions et recommandations de la Réunion d'experts au secrétariat de la Conférence internationale sur le financement du développement qui devait se tenir en mars à Monterrey (Mexique).

49. Le représentant des **Philippines**, parlant en qualité de **coprésident de la Réunion d'experts**, a présenté dans leurs grandes lignes les questions de financement électronique examinées à cette réunion. Le financement électronique ne se ramenait plus aux paiements en ligne et aux cartes à puce: c'était devenu un instrument du développement économique. Sans doute, le recours au financement électronique en était-il à ses débuts dans de nombreux pays en développement, mais il avait le potentiel voulu pour dominer le financement à l'échelle mondiale et finir par influencer sur l'attitude commerciale des PME dans le monde entier. Les PME devaient surmonter rapidement tous les obstacles qui les empêchaient d'utiliser le financement électronique si elles ne voulaient pas être marginalisées dans les activités commerciales internationales. L'utilisation des nouvelles technologies faisant appel à Internet pouvait aider les PME à remédier à l'asymétrie de l'information: elles auraient ainsi bien plus de chances d'accéder à la fois au financement et au financement électronique. Le financement électronique ne représenterait pas une nouvelle source de crédits pour les PME si les risques d'insolvabilité restaient les mêmes. Les PME devaient changer leur culture commerciale, améliorer leur gestion et figurer dans les bases de données d'information sur le crédit. Les fournisseurs de services financiers devaient se doter d'un capital physique et de ressources humaines plus performants afin de pouvoir fournir des services en ligne, s'attacher à développer les mécanismes de financement électronique interentreprises, et en particulier s'attacher à développer le financement électronique des PME.

50. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la difficulté d'obtenir des crédits était un obstacle majeur pour les PME, en particulier pour celles qui étaient de création récente ou qui avaient à leur tête des femmes entrepreneurs. Étant donné le rôle des PME dans la création d'emplois, il était important que les gouvernements et les institutions financières s'attaquent à la question de l'accès des PME au financement et au financement électronique. La formation au financement électronique, la bonne connaissance de ses modalités, étaient indispensables pour donner un élan à l'utilisation globale de crédits, faire baisser les coûts de transaction et promouvoir l'efficacité. Dans ce domaine, les tâches auxquelles il fallait principalement s'attacher étaient le renforcement des capacités institutionnelles des intermédiaires financiers et d'autres acteurs importants, l'échange d'informations sur les mécanismes novateurs et le renforcement du cadre réglementaire financier nécessaire pour éviter les risques systémiques.

51. Pour le représentant du **Paraguay**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, encourager les institutions financières locales à assurer les services nécessaires aux PME à un coût raisonnable était une tâche majeure. Malgré toute l'importance, pour la stabilité financière, de réglementations financières saines, les gouvernements et les institutions financières internationales avaient encore beaucoup à faire pour inciter les banques locales à assurer les services nécessaires aux PME à un coût raisonnable. Le financement électronique était en train de prendre racine dans de nombreux pays latino-américains, mais beaucoup restait à faire pour développer les paiements électroniques locaux, l'assurance-crédit électronique et les services de financement électronique du commerce pour les PME. De plus, les fournisseurs locaux de services financiers devaient faire face à des défis mondiaux. Un moyen d'améliorer la transparence et de réduire le coût de l'emprunt malgré des notations défavorables du risque politique à l'échelon national consisterait à inclure les entreprises locales dans des bases de données mondiales. L'utilité de la Conférence qui devait se dérouler au Mexique serait fonction des efforts déployés par les pays qui pouvaient faire en sorte que d'utiles mesures soient prises à tous les niveaux – macroéconomique et microéconomique.

52. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné que deux conditions étaient nécessaires pour qu'il y ait accès à des ressources financières: la stabilité macroéconomique et l'existence d'un secteur financier bien réglementé. Le secteur des services financiers devait être encouragé à s'intéresser sérieusement aux PME; il devait travailler en étroite coopération avec les PME, adapter les techniques modernes de crédit pour améliorer la gestion des risques liés aux PME et en même temps leur fournir des financements à un coût raisonnable. C'était le seul moyen de parvenir à des résultats durables et de réduire les coûts. Les PME avaient aussi besoin d'un soutien à cet égard. Beaucoup d'entre elles n'avaient aucune expérience des relations avec les banques et avaient de la difficulté à s'adresser à elles. L'assistance technique assurée par des programmes comme EMPRETEC serait extrêmement utile aux PME qu'elle aiderait à obtenir des crédits en bonne et due forme. Pour la plupart des PME africaines, le financement électronique était hors d'atteinte, et si l'on voulait changer cet état de choses, il fallait d'abord s'attaquer aux questions que posaient la «fracture numérique» et l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux services Internet. Néanmoins, on pouvait citer plusieurs exemples de systèmes de microcrédit fonctionnant en Afrique qui avaient tiré parti avec succès d'Internet. La disponibilité en ligne d'informations sur les risques d'insolvabilité et d'informations financières concernant les PME pouvait ouvrir la voie aux moyens de financement électronique et de paiement électronique. Il était important que les intermédiaires financiers africains et les PME africaines bénéficient d'un appui technique international. Quant à la Conférence de Monterrey, le Groupe africain espérait qu'elle produirait des résultats concrets.

53. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a évoqué la nécessité de mieux faire connaître les technologies de financement électronique. Il était important que les PME participent activement au commerce électronique, ce pourquoi elles avaient besoin de formation et de services consultatifs, ainsi que d'investissements dans les infrastructures matérielles d'information et de communication. Des mécanismes comme le paiement en ligne et les bases de données d'information sur le crédit et la solvabilité devraient être mis en place par les institutions financières locales. Il restait encore beaucoup à faire auprès des banques asiatiques pour les sensibiliser davantage aux besoins des PME. La CNUCED et d'autres organisations s'occupant de développement devaient tenir les institutions financières locales des pays en développement informées des innovations et des meilleures pratiques le plus récemment adoptées. Certains domaines d'action appelaient une attention toute particulière: il s'agissait de mieux faire connaître les innovations financières visant les PME et de promouvoir leur mise en pratique, ainsi que de combiner les services d'aide aux entreprises et les services financiers par l'intermédiaire de partenariats entre secteur public et secteur privé. Il était important aussi de promouvoir la collecte et la diffusion de données liées au financement électronique et au commerce électronique.

54. Pour le représentant du **Bangladesh**, les PME jouaient un rôle très important dans la diffusion des nouvelles technologies et l'utilisation qu'elles faisaient des capitaux était souvent très efficace. L'inefficacité des intermédiaires financiers était souvent ce qui gênait le plus l'accès des PME au financement et au financement électronique; il fallait donc étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement différents, novateurs, en particulier des mécanismes Internet, excellents moyens de communiquer des informations financières et des informations sur les risques d'insolvabilité concernant les PME, et de leur faciliter ainsi l'accès au crédit. Étant donné le très faible degré de pénétration des télécommunications et d'Internet dans les PMA, il faudrait se garder de trop attendre,

dans l'immédiat, du financement électronique dans ces pays. Enfin, le représentant a fait observer que dans les PMA, les marchés des capitaux ne représentaient qu'une source marginale de financement.

Séances informelles

55. La Commission a poursuivi l'examen de ce point en séances informelles.

Décision de la Commission

56. À sa séance plénière de clôture, le 21 février 2002, la Commission a adopté des recommandations concertées sur le point 4 de l'ordre du jour (voir le chapitre I plus haut).

Chapitre V

INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ ENTRE LES SEXES DANS UNE OPTIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

(Point 5 de l'ordre du jour)

57. Pour l'examen de ce point, la Commission a été saisie de la documentation suivante:

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale» (TD/B/COM.3/40);

«Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale, par une contribution accrue des femmes au renforcement de la compétitivité: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.3/44);

58. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a dit que la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale avait notamment eu pour mandat de déterminer les moyens d'améliorer la contribution des femmes au développement de la compétitivité de leurs pays et de leurs régions, à l'accroissement des débouchés commerciaux et à la promotion de l'investissement et de la technologie. Les femmes contribuaient à la compétitivité à travers l'entreprise, car c'était l'entreprise qui soutenait la concurrence dans une économie mondialisée. Les activités relatives au développement des entreprises englobaient donc le renforcement de l'entrepreneuriat féminin. Le développement des petites et moyennes entreprises se distinguait d'autres activités menées en faveur des femmes à l'initiative de donateurs. Des travaux de recherche de la CNUCED ayant porté sur 500 femmes chefs d'entreprise, les activités de recherche du PNUD et l'expérience des directeurs EMPRETEC montraient que les femmes étaient confrontées à des obstacles juridiques et commerciaux bien particuliers qui limitaient leur capacité de contrôler les ressources économiques. Le contrôle des ressources était au cœur de l'entrepreneuriat, car ceux qui exerçaient le contrôle le plus efficace en retireraient les plus grands bénéfices. Des obstacles culturels, juridiques et sociaux freinaient l'expansion des entreprises dirigées par des femmes.

59. Les femmes, plus particulièrement dans les zones rurales, n'avaient pas accès à nombre de possibilités offertes par les TIC en matière de croissance et de développement économiques. La Réunion d'experts avait fourni de nombreux excellents exemples de politiques nationales visant à remédier à ce type de situation; il s'agissait de fournir aux femmes un accès équitable et d'un coût raisonnable à Internet, ainsi que d'accroître leur participation aux activités et aux organes de décision concernant les TIC.

60. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom de la **Présidente de la Réunion d'experts**, a présenté le rapport de la Réunion à la Commission. Les experts avaient reconnu que l'intégration des questions de parité entre les sexes jouait un rôle essentiel non seulement pour parvenir à l'égalité entre les sexes – ce qui était une fin en soi du développement – mais aussi pour atteindre d'autres objectifs de développement, notamment dans le domaine économique. Une prise en compte insuffisante des facteurs sexospécifiques pouvait nuire à la réalisation d'objectifs fondamentaux des politiques et institutions macroéconomiques.

61. L'intégration des questions de parité entre les sexes dans le cadre du développement des entreprises était essentielle à la réalisation d'une véritable émancipation économique. Les femmes entrepreneurs étaient confrontées à d'importants obstacles – difficultés d'accès au crédit et à la technologie, pouvoir de négociation limité, faible mobilité, dépendance à l'égard des hommes de la famille. En outre, de nombreuses politiques publiques et privées favorisaient les hommes et renforçaient leur prédominance au niveau des initiatives entrepreneuriales. Les raisons de telles situations étaient parfois culturelles, certaines tenaient à des pratiques juridiques ou commerciales, tandis que d'autres encore résultaient d'un faible niveau d'éducation et de formation.

62. Le manque d'accès au capital pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises était sans doute le plus important obstacle à l'entrepreneuriat. Les femmes entrepreneurs à la recherche d'un financement pour leurs PME se heurtaient à des conceptions et à des situations traditionnelles qui conduisaient les institutions de prêt à les évaluer comme des clients à haut risque, même si l'expérience et des précédents avérés prouvaient le contraire.

63. Pour ce qui était de l'intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique en matière de TIC, les experts avaient reconnu que les nouvelles technologies jouaient un rôle fondamental dans l'économie mondialisée, en accroissant la compétitivité et en multipliant les débouchés économiques. De ce fait, ceux qui ne pouvaient avoir accès aux nouvelles technologies risquaient d'être encore plus marginalisés, et il a été fait mention à cet égard de la fracture numérique entre les sexes. Les politiques nationales visant à remédier à ces problèmes avaient été évoquées, dont les programmes de sensibilisation dans les zones rurales, les programmes linguistiques et les programmes de formation aux technologies de l'information, ainsi que les programmes qui avaient conduit à la création de télécentres et avaient permis à des familles pauvres d'avoir accès aux télécommunications à un coût raisonnable. Une importante conclusion de la Réunion d'experts avait été de reconnaître que le savoir et Internet étaient des biens publics. Dans ces conditions, l'intervention des pouvoirs publics en faveur d'un accès à Internet à un coût raisonnable était justifiée.

64. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, s'est déclaré satisfait de l'examen par la Commission du thème de l'intégration des questions de parité entre les sexes. Ce sujet ne pouvait être ignoré, car il était sous-jacent aux efforts déployés par les pays africains pour s'attaquer aux racines du sous-développement et de la pauvreté. Les obstacles auxquels se heurtaient plus particulièrement les femmes en matière d'accès au crédit et à la technologie entravaient leurs initiatives entrepreneuriales. Au niveau mondial, les femmes détenaient 33 % de l'ensemble des entreprises, mais elles n'avaient accès qu'à 3 % du financement. Des facteurs socioculturels avaient créé des situations où les femmes ne pouvaient offrir aucune garantie, ce qui affaiblissait souvent leur pouvoir de négociation en matière de crédit. Des solutions spécifiques avaient été proposées, dont des programmes de garantie de prêt, des crédits et des programmes de financement spécialisés, ainsi que des lignes de crédit spéciales pour les femmes entrepreneurs.

65. Il était avéré que les TIC et le commerce électronique contribuaient beaucoup au renforcement du développement. Toutefois, il y avait aussi un risque croissant que les pays en développement restent à la traîne s'ils n'étaient pas en mesure de participer davantage au commerce électronique. L'Afrique était la région où la pénétration d'Internet et l'utilisation par les femmes d'Internet, en particulier dans les zones rurales, étaient les plus faibles.

La Réunion d'experts avait néanmoins recensé un certain nombre de programmes, en Afrique, qui remédiaient à cette situation. Le représentant a cité l'exemple du Maroc, où l'on avait privilégié à la fois des activités de sensibilisation et la fourniture d'un accès subventionné aux ordinateurs et à Internet. Un autre exemple concernait la création des télécentres en Afrique du Sud, où les femmes recevaient une formation à l'utilisation des TIC pour obtenir une information correspondant à leurs besoins économiques. Enfin, le représentant a félicité la CNUCED pour l'établissement du *Rapport 2001 sur le commerce électronique et le développement*, en faisant observer que les pays africains avaient besoin d'être mieux informés des stratégies relatives au commerce électronique et des outils en permettant la mise en œuvre.

66. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, s'est félicité de la tenue de la Réunion d'experts sur les questions de parité entre les sexes, qui participait à des activités visant à identifier et développer des stratégies pour intégrer cette préoccupation dans les activités de la CNUCED. L'intégration des questions de parité entre les sexes était essentielle, non seulement pour parvenir à l'égalité entre les sexes, mais aussi pour atteindre d'autres objectifs de développement.

67. Le Programme d'action de Beijing et la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 2000 avaient beaucoup contribué aux moyens de définir et de développer des stratégies pour l'intégration des questions de parité entre les sexes dans tous les secteurs du développement économique et social. D'autres éléments importants à cet égard étaient la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration du millénaire, et l'Atelier sur le renforcement des capacités pour l'intégration des questions de parité entre les sexes dans les stratégies de développement qui s'était tenu au Cap (Afrique du Sud) en préparation de la troisième Conférence des Nations Unies et sur les PMA organisée à Bruxelles.

68. Un certain nombre de recommandations formulées par la Réunion d'experts étaient considérées par l'Union européenne revêtir une importance cruciale, s'agissant notamment de l'intégration des questions de parité entre les sexes à tous les niveaux, y compris par des réformes juridiques et institutionnelles, de façon à accroître l'accès des femmes à la propriété et aux ressources financières. Dans l'analyse des politiques macroéconomiques, une attention particulière devait être accordée aux politiques budgétaires, étant donné leur importance pour les politiques en faveur des femmes dans les programmes de développement. Le représentant a également souligné l'importance de la collecte et de l'analyse de statistiques ventilées par sexe et de la définition d'indicateurs appropriés.

69. Il a demandé à la CNUCED de continuer d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans tous ses domaines de travail, en collaboration avec d'autres organisations internationales, et d'aider les gouvernements à concevoir et appliquer des politiques en la matière. Il a suggéré que la CNUCED désigne un fonctionnaire dans chaque division qui serait responsable de l'intégration des questions de parité entre les sexes dans les activités fonctionnelles de la division sous la coordination d'ensemble de la responsable des questions relatives aux femmes à la CNUCED.

70. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a exprimé son appui aux activités de la CNUCED concernant le développement humain, conformément aux dispositions du Plan d'action de Bangkok. La CNUCED déployait des efforts

notables pour promouvoir la prise en compte des questions de parité entre les sexes dans le secteur des entreprises. Les femmes entrepreneurs étaient confrontées à des difficultés particulières du fait qu'elles avaient souvent un moindre accès à l'éducation, de plus grandes difficultés pour former des réseaux et obtenir des services aux entreprises, et un accès difficile aux ressources financières. Les entreprises dirigées par des femmes possédaient un grand potentiel, et il était donc dans l'intérêt de tous, aux niveaux national et international, de faire en sorte que les femmes entrepreneurs aient accès à la formation. Il était proposé que les programmes EMPRETEC et MED 2000 soient élargis à une formation spécialement destinée aux femmes entrepreneurs pour ce qui était de l'accès au financement et aux TIC.

71. Le représentant du **Maroc** a attiré l'attention sur l'important travail réalisé par le programme EMPRETEC, et a invité les donateurs à continuer de financer ce programme.

72. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'obtention de données ventilées par sexe était essentielle, et il a également invité la CNUCED à s'efforcer d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans ses services consultatifs. Il a présenté un certain nombre de programmes de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), qui avaient permis d'offrir aux femmes dans les pays en développement de nouvelles possibilités d'établir des réseaux commerciaux; un exemple en était l'appui apporté par l'USAID à la création du West African Business Women's Network.

73. Le représentant de l'**Ouganda** a souscrit à la déclaration faite par le Groupe des 77 et la Chine à la séance plénière d'ouverture. L'Ouganda avait pris un certain nombre de mesures pour intégrer les questions de parité entre les sexes et promouvoir l'activité économique des femmes; on pouvait notamment citer la nomination de femmes à des postes gouvernementaux de haut niveau des mesures visant à garantir la représentation politique des femmes dans chaque district du pays, ainsi que des mesures encourageant la participation des femmes à l'enseignement supérieur, par exemple par la promotion de l'accès à l'enseignement primaire. Une assistance devait continuer d'être fournie pour accroître la participation des femmes au secteur des entreprises en Ouganda, par le biais de programmes tels que EMPRETEC. Le représentant a également noté que, au cours de la sixième session de la Commission de l'investissement, le Directeur de l'Autorité ougandaise des investissements avait fait des propositions sur la façon dont la CNUCED pourrait aider les femmes en Ouganda pour des programmes de promotion de l'entreprenariat.

74. Le représentant de l'**Union internationale des télécommunications (UIT)** a exprimé son appui sans réserve à la CNUCED dans le domaine de l'intégration des questions de parité entre les sexes dans le secteur des TIC. Les préoccupations exprimées par la CNUCED à cet égard étaient complémentaires de celles de l'UIT, laquelle était prête à collaborer avec la CNUCED pour élaborer des recommandations spécifiques dans le secteur des TIC et des questions de parité entre les sexes. À cet égard, la collecte d'indicateurs et de données ventilées par sexe aiderait à déterminer les incidences réciproques entre les TIC et les femmes. Des études de cas sur les moyens d'accroître l'accès des femmes à des emplois en rapport avec les TIC et les télécommunications pouvaient contribuer à l'émancipation économique des femmes. L'UIT était prête à s'associer à la CNUCED pour réaliser les travaux de recherche proposés par la Réunion d'experts. Les résultats de ces travaux constitueraient une importante contribution au Sommet mondial sur la société de l'information, prévu à Genève en décembre 2003 et en Tunisie en 2005.

75. Le représentant de la **Confédération internationale des syndicats libres (CISL)** a dit que, pour ce qui était des statistiques ventilées par sexe, le programme «Genprom» du Bureau international du Travail (BIT) constituait un outil conceptuel et analytique utile pour étudier l'accès des femmes à l'emploi et à l'entrepreneuriat. La fréquence de l'expression «féminisation de la pauvreté» montrait combien les femmes avaient peu la maîtrise des ressources économiques et financières. Trop souvent, les types de contrat de travail et les conditions de travail n'encourageaient pas la participation des femmes au développement économique et aux négociations sur l'emploi ou aux négociations financières au niveau de l'entreprise. Même en Afrique, où la main-d'œuvre était majoritairement féminine, les femmes entrepreneurs continuaient d'avoir des difficultés à obtenir un financement, des prêts et des garanties de crédit. Des tendances telles que la mondialisation, la privatisation et l'essor des TIC – tous éléments qui avaient considérablement modifié l'environnement économique – faisaient qu'il était de plus en plus important pour les gouvernements de créer des conditions favorisant l'émancipation et le renforcement des capacités des femmes.

76. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a souligné l'importance de la coopération entre la CNUCED et l'UIT sur les questions de parité entre les sexes. Concernant les TIC et les femmes, l'UIT pouvait jouer un rôle important en clarifiant les problèmes se rapportant aux besoins en infrastructures et aux besoins techniques.

Séances informelles

77. La Commission a poursuivi l'examen de ce point en séances informelles.

Décision de la Commission

78. À sa séance plénière de clôture, le 21 février 2002, la Commission a adopté des recommandations concertées sur le point 5 de son ordre du jour (voir le chapitre I plus haut).

Chapitre VI

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUIÈME SESSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

79. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:

«Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa cinquième session» (TD/B/COM.3/45).

80. Le Directeur de la **Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale**, présentant le point 6, a souligné la difficulté qu'il y avait pour le secrétariat à faire rapport sur la suite donnée par les États membres aux recommandations concertées adoptées par la Commission à sa cinquième session, vu la minceur des informations en retour reçues des gouvernements. Quant aux recommandations adressées à la CNUCED, les mesures prises par le secrétariat pour leur donner suite l'auraient été de toute façon, car elles correspondaient largement aux mandats déjà établis par les États membres. À propos des recommandations concernant le renforcement des capacités en matière de commerce électronique, le Directeur a présenté dans leurs grandes lignes les activités de recherche, d'analyse et de diffusion consacrées aux incidences du commerce électronique sur les pays en développement. Il a mentionné, en particulier, le document intitulé *E-Commerce and Development Report*, qui avait été publié en novembre 2001 et avait déjà été téléchargé plus de 70 000 fois à partir du site Web de la CNUCED. Il a énuméré aussi un certain nombre de conférences, séminaires et ateliers sur le commerce électronique qui avaient été organisés par le secrétariat ou auxquels celui-ci avait apporté une contribution notable. Il a évoqué, en particulier, une réunion parallèle organisée à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui avait été consacrée aux nouvelles possibilités créées par le commerce électronique pour les entreprises des PMA. Enfin, il a informé les délégations qu'un certain nombre d'instruments Internet au service du tourisme avaient été mis au point par le secrétariat et étaient à la disposition des pays en développement intéressés.

81. S'agissant des recommandations concertées sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce, le Directeur a indiqué le nombre d'activités de formation menées depuis l'adoption des recommandations et le lieu où elles l'avaient été. Pour donner suite à la recommandation relative à l'organisation d'une expérience pilote dans l'un des pays les moins avancés en vue d'établir un cadre directeur type qui puisse être utilisé à l'échelon national pour la mise en valeur des ressources humaines, le secrétariat avait établi un projet détaillé, le gouvernement d'un pays parmi les moins avancés s'était déclaré intéressé par cette expérience, et des discussions avec des donateurs étaient en cours. Le secrétariat avait mis l'accent sur le renforcement de ses capacités en matière d'enseignement à distance, et les délégations étaient invitées à visiter le site Web de la Section de la mise en valeur des ressources humaines pour toute information complémentaire. Le Directeur a conclu en soulignant l'excellente coopération qui s'était établie entre cette section, qui fournissait le savoir et l'appui pédagogiques, et les divisions organiques, dont les stages récemment

organisés dans les domaines des liens entre commerce et environnement et des politiques de la concurrence offraient un exemple.

82. Le Directeur de la **Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a présenté dans leurs grandes lignes les activités consacrées en 2001 au développement des entreprises et à l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa cinquième session. Les principales activités avaient été menées dans les domaines de la politique de l'entreprise et du renforcement des capacités, de la divulgation de renseignements financiers et de la présentation de rapports financiers, du mode de gouvernance des entreprises, des liens entre PME et sociétés transnationales, ainsi que des femmes entrepreneurs.

83. La politique de l'entreprise braquait les projecteurs sur l'intégration du commerce, de l'investissement et des questions microéconomiques, en particulier celles qui influaient sur la compétitivité des entreprises. Dans ce domaine, les activités intergouvernementales jouaient un rôle majeur. Outre la cinquième session de la Commission et les réunions d'experts portant sur le financement des PME, une importante contribution avait été apportée à la troisième Conférence sur les pays les moins avancés et au processus préparatoire de la Conférence sur le financement du développement. Un certain nombre de travaux de recherche avaient aussi été publiés. S'agissant de la divulgation de renseignements financiers et de la présentation de rapports financiers, il convenait de mentionner, en particulier, les travaux consacrés par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication à la comptabilité des petites et moyennes entreprises et à la gouvernance d'entreprise. Des activités de coopération technique avaient été menées dans les domaines de la réforme de la comptabilité, de la comptabilité environnementale et du renforcement de la profession en vue de faciliter le commerce international des services. Des travaux avaient été consacrés au renforcement des capacités par l'intermédiaire des programmes EMPRETEC, MED 2000 et Kijani. On s'était surtout attaché à aider les pays à mettre en place l'infrastructure institutionnelle nécessaire pour fournir des services d'aide aux entreprises et des services financiers aux entrepreneurs présentant un bon potentiel. Les recommandations auxquelles avait abouti l'évaluation externe du programme EMPRETEC avaient été largement appliquées. En 2001, EMPRETEC avait fourni un appui à 35 000 entrepreneurs et intensifié la coopération Sud-Sud. Le meilleur indicateur de l'utilité d'EMPRETEC était que 25 pays avaient officiellement demandé à bénéficier de ce programme. Le rapport intitulé *World Investment Report 2001* faisait état des recherches consacrées aux liens entre PME et sociétés transnationales. Plusieurs ateliers avaient été organisés pour promouvoir ces liens, et un certain nombre de pays avaient mis en place des programmes à cet effet.

84. Les prochaines tâches qui s'imposaient à la Commission seraient de continuer à s'acquitter du mandat de Bangkok, d'intégrer pleinement la technologie et le développement des entreprises avec l'investissement, de préparer la onzième session de la Conférence, de donner suite aux conférences internationales pertinentes (troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, Conférence sur le financement du développement et Conférence ministérielle de l'OMC à Doha), de renforcer EMPRETEC, de consacrer davantage de travaux à la gouvernance d'entreprise, de lancer des programmes de création de liens et de maximiser l'efficacité et l'influence de la Division avec moins de ressources.

85. La représentante du **Royaume-Uni**, intervenant en qualité de Coordonnatrice des travaux sur le volet «bilan» de l'examen à mi-parcours, a expliqué que cet examen ferait appel aux indicateurs de résultat retenus dans le plan à moyen terme (2002-2005). L'un de ces indicateurs avait trait aux vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations recommandées, telles qu'elles figuraient dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux. Il était donc instamment demandé aux États membres d'exprimer leurs réactions sur ces questions au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

86. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a demandé au Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de donner un complément d'information sur l'application des recommandations de la Commission et de faire connaître les difficultés rencontrées, en particulier en termes de ressources, ainsi que de fournir des renseignements détaillés sur le projet Kijani. Il a demandé au Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale d'indiquer les difficultés éventuelles rencontrées dans l'application des recommandations de la Commission. Il a enfin souhaité recevoir des renseignements sur deux projets précis, à savoir le cours sur les aspects juridiques du commerce international et Trainmar.

87. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a aussi demandé au Directeur de la Division de la technologie, de l'investissement et du développement des entreprises de donner plus de détails sur l'application des recommandations et sur les activités prévues pour l'avenir. Il a suggéré que le rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées occupe la première place dans les travaux de la Commission, de manière à orienter l'examen des autres points.

88. Le représentant de l'**Éthiopie** a demandé au Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de donner des éclaircissements sur les liens entre petites et moyennes entreprises et sociétés transnationales.

89. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a dit que, dans son intervention, il avait présenté seulement les travaux du secrétariat, parce que le secrétariat ne savait pas grand-chose de ce que les gouvernements avaient fait pour appliquer les recommandations qui leur étaient adressées. Les liens entre sociétés étrangères et entreprises nationales étaient le meilleur moyen d'assurer le transfert de technologie, de compétences et de débouchés aux pays en développement, et le secrétariat avait étudié les moyens qui permettraient de renforcer ces liens.

90. Un **représentant du secrétariat** a dit que le projet Kijani était une initiative récente, visant à encourager en Afrique les entreprises du secteur de la biodiversité grâce à un service spécial, qui fournirait des avis aux entreprises de ce genre, et grâce à un fonds pour la biodiversité, qui investirait dans des projets écologiquement valables. Il s'agissait d'une initiative commune de la CNUCED, de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et de la Société financière internationale, financée par la Norvège, et au titre de laquelle on avait demandé une subvention au Fonds pour l'environnement mondial; on espérait aussi recevoir des fonds d'investissement de divers fonds nationaux de capital-risque.

91. Le **Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale** a précisé, à propos de Trainmar, que la gestion en avait été intégrée à celle du programme TRAINFORTRADE. Le cours sur le commerce électronique, qu'un certain nombre de pays en développement avaient demandé, en était à un stade avancé de préparation et serait prêt dans quelques mois. La suggestion présentée par le représentant des États-Unis concernant l'organisation des travaux de la Commission était utile, mais la décision à cet égard devrait être prise lors de l'examen à mi-parcours.

92. Le représentant de l'**Ouganda** a regretté que la CNUCED n'ait pas les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat, alors qu'elle disposait des services spécialisés et de la capacité nécessaires; il a proposé que cette question soit abordée dans les débats qui seraient consacrés, à l'avenir, à la répartition des crédits entre les institutions de l'ONU.

Décision de la Commission

93. À sa séance plénière de clôture, la Commission a pris note du rapport intérimaire portant la cote TD/B/COM.3/45.

Chapitre VII

INCIDENCES DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE DOHA SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

(Point 7 de l'ordre du jour)

94. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a appelé l'attention sur deux points explicitement mentionnés dans la Déclaration de Doha, la facilitation du commerce et le commerce électronique, auxquels la CNUCED devrait s'attacher dans ses travaux de l'après-Doha. La facilitation du commerce était visée au paragraphe 27 de la Déclaration, et le représentant a rappelé que l'application de certains des articles du GATT de 1994 (art. V et VII, par exemple) s'était révélée difficile. La CNUCED avait acquis beaucoup d'expérience en matière de facilitation du commerce grâce à l'adoption d'instruments utilisant les technologies de l'information dans les domaines du suivi des marchandises (SIAM) et de l'automatisation des douanes (SYDONIA). Depuis 1975, elle avait, de plus, réalisé des travaux analytiques et des activités d'assistance technique très variés qui prenaient en compte les caractères spécifiques des pays en développement. Dans ses travaux de l'après-Doha, la CNUCED pourrait aider les pays en développement à définir leurs besoins et priorités en matière de facilitation des échanges et à formuler leurs positions de négociation.

95. Le deuxième point – le commerce électronique – était mentionné au paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Doha. La CNUCED avait déjà commencé de travailler à certaines questions en cours d'examen à l'OMC, telles que le moratoire douanier sur les transmissions électroniques et les incidences budgétaires et fiscales du commerce électronique. Certains résultats de ces études avaient été inclus dans le rapport intitulé *E-Commerce and Development Report 2001*. La CNUCED continuerait de contribuer à l'analyse des liens entre commerce électronique et développement.

96. Le représentant a aussi rappelé que, dans le contexte de l'AGCS, les négociations relatives aux transports devaient reprendre à bref délai. La CNUCED avait participé activement aux Négociations du Cycle d'Uruguay et à celles du Groupe de négociation sur les services de transport maritime (GNSTM) portant sur cette question. Le secrétariat était prêt à continuer de fournir une assistance aux pays en développement à l'occasion des prochaines négociations.

97. Se référant au plan d'assistance technique établi par le secrétariat de la CNUCED en vue du renforcement des capacités et de la coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha (document UNCTAD/RMS/TCS/1), le représentant a dit que la facilitation du commerce et le commerce électronique avaient été inclus dans ce plan et qu'un certain nombre d'activités étaient prévues pour aider les pays en développement dans les domaines de la sensibilisation aux questions en jeu, de l'amélioration des conditions générales dans lesquelles se déroulent les affaires et de l'aide au processus de négociation. La CNUCED était un chef de file en matière de commerce électronique et, par exemple, depuis décembre 2001, le document *E-Commerce and Development Report 2001* avait déjà été téléchargé plus de 70 000 fois à partir du site Web de la CNUCED, par des utilisateurs répartis dans le monde entier, notamment de nombreux utilisateurs de pays en développement.

98. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a fait remarquer qu'à la suite de la réunion de Doha, la CNUCED aurait à s'acquitter d'une tâche supplémentaire: fournir aux pays en développement une assistance technique dans le domaine des négociations commerciales. Il s'est félicité du plan d'assistance technique proposé par le Secrétaire général de la CNUCED et a préconisé la poursuite des consultations s'y rapportant. Les activités énumérées dans la proposition devaient être considérées comme des activités additionnelles, et des ressources appropriées être fournies à la CNUCED pour l'application de ce plan. Le représentant a donc demandé au secrétariat et aux pays donateurs de prendre cet impératif en considération et de ne pas opérer de ponctions sur les ressources affectées aux activités en cours, car la CNUCED participait aussi à d'autres activités importantes, outre les activités liées à l'OMC.

99. La représentante de la **Communauté européenne** a estimé, elle aussi, que la facilitation du commerce était d'une importance cruciale pour tous les pays, et a souhaité que les nouvelles négociations qui lui seraient consacrées aboutissent à un accroissement des échanges pour tous les membres, ainsi qu'à une diminution des coûts et des retards dans le commerce de marchandises. En particulier, il était important que le secrétariat continue de consacrer des travaux aux articles V et VII du GATT de 1994. Il était important, par ailleurs, que tous les pays en développement participent davantage aux discussions concernant la facilitation du commerce, car la modification des pratiques douanières locales et l'instauration d'une plus grande transparence risquaient d'entraîner des difficultés.

100. S'agissant du commerce électronique, la représentante s'est félicitée des travaux de la CNUCED sur ce sujet, en particulier du document *E-Commerce and Development Report 2001*, qui seraient pris en compte dans le programme de travail de l'OMC. Elle a encouragé la CNUCED à continuer de faire valoir l'importance du commerce électronique et à aider les pays en développement à s'impliquer davantage dans cette forme de commerce, qui pouvait améliorer l'environnement commercial, faire participer davantage les pays en développement aux échanges et remédier aux difficultés liées à la distance, au transport, etc. Elle a demandé aux membres de continuer à prendre une part active à ces discussions. S'agissant du séminaire de l'OMC consacré aux incidences budgétaires et fiscales du commerce électronique, cette question était traitée dans le rapport de la CNUCED, dont la conclusion était que le moratoire douanier ne constituait pas, en soi, un problème majeur. Outre le moratoire, d'autres questions telles que les services de télécommunication, de publicité et de transport ainsi que les services financiers présentaient aussi de l'importance à la fois pour le commerce électronique et pour la facilitation du commerce. Il n'y avait donc pas là de nouveau mandat pour la CNUCED, mais seulement continuation de ses travaux en cours.

101. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité du plan d'assistance technique en faveur du renforcement des capacités proposé par la CNUCED pour l'après-Doha, et a souligné son utilité pour les pays africains. La question centrale qui se posait était le financement du plan: faute de financement approprié, en effet, ce plan ne serait pas viable. D'autre part, les activités qui y étaient prévues devaient être considérées comme des activités supplémentaires, exigeant des ressources supplémentaires.

102. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est félicitée de la proposition de projet relative à l'après-Doha et a insisté sur la nécessité de trouver des crédits suffisants pour mettre le projet à exécution.

103. La représentante de **Sri Lanka** a noté avec intérêt qu'une bonne part du budget prévu pour la facilitation du commerce dans le projet relatif à l'après-Doha était réservée en principe à des travaux analytiques. Dans le domaine du commerce électronique, des travaux analytiques complémentaires seraient souhaitables; ils devraient porter notamment sur les questions en rapport avec les débats ayant pour cadre l'OMC et faisant référence au séminaire de l'OMC sur les incidences du commerce électronique sur les recettes publiques. La représentante a aussi souligné combien il importait que la CNUCED s'intéresse à la dimension «développement» du commerce électronique, puisque c'était là que résidait son avantage comparatif lorsqu'elle établissait des synergies avec d'autres institutions.

Séances informelles

104. La Commission a poursuivi l'examen de ce point en séances informelles.

Décision de la Commission

105. À sa séance plénière de clôture, le 21 février 2002, la Commission a adopté des conclusions concertées sur ce point de son ordre du jour (voir le chapitre I plus haut).

Déclarations de clôture

106. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que, concernant le paragraphe 6 des conclusions concertées, son groupe entendait, par «les moyens et l'assistance nécessaires», un apport de ressources additionnelles. Comme le Secrétaire général de la CNUCED l'avait souligné, nombre de solutions proposées pour renforcer les capacités à la suite de la Conférence de Doha ne seraient viables que si le financement en était assuré.

Chapitre VIII

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

107. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que, alors que les membres de la Commission n'avaient pas ménagé leurs efforts pour parvenir à des conclusions concertées, certaines questions pouvaient avoir été laissées de côté, ce dont il faudrait peut-être se préoccuper. Il faudrait peut-être aussi réfléchir au fait que la Commission était desservie par deux divisions différentes du secrétariat. L'Union européenne se félicitait des résultats positifs de la session, s'agissant en particulier du point 7 de l'ordre du jour. Enfin, les résultats de la session de la Commission pourraient être revus par le Conseil du commerce et du développement à l'occasion de l'examen à mi-parcours.

108. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, s'est déclaré satisfait des résultats de la session de la Commission. Il a noté qu'un certain nombre de questions avaient été soulevées à la Commission, qui devraient en fait être abordées dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

109. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que son groupe avait approuvé les travaux réalisés au cours de la session de la Commission, étant entendu que les thèmes des réunions d'experts qui avaient été arrêtés seraient examinés comme convenu au cours de la session.

110. Le représentant de la **Tunisie** a attiré l'attention sur le fait que, conformément au consensus établi à l'UIT en juillet 2001 et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Sommet mondial sur la société de l'information se tiendrait en deux parties, la première en Suisse en 2003, la seconde en Tunisie en 2005.

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

111. La sixième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 21 février 2002; elle a été ouverte le 18 février 2002 par M. Ali Mojtahed Shabestari (République islamique d'Iran), Vice-Président de la Commission à sa cinquième session.

B. Élection du Bureau

112. À sa séance plénière d'ouverture, le 18 février 2002, la Commission a élu le Bureau suivant:

Président:	M. Julio Vázquez Roque (Cuba)
Vice-Présidents:	M. Camilo Ruiz Blanco (Colombie) M. B. G. Chidzausiku (Zimbabwe) M ^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman) M. Eberhard von Schubert (Allemagne) M ^{me} Zuzana Kubikova (Slovaquie)
Rapporteur:	M. Paul Frix (Belgique)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

113. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/41, tel que modifié oralement. En conséquence, l'ordre du jour de la sixième session se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Commerce électronique et transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement.
4. Amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises.
5. Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale.
6. Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées formulées par la Commission à sa cinquième session.

7. Incidences des suites de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission.
8. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission

114. À sa séance plénière de clôture, le 21 février 2002, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa septième session (voir l'annexe I); elle a également approuvé les thèmes des réunions d'experts (voir l'annexe II).

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

115. À la même séance, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.3/L.19 et Add.1 à 3), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEPTIÈME SESSION
DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Améliorer la compétitivité des PME par le renforcement des capacités de production.
4. Transports efficaces et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Stratégies en matière de commerce électronique pour le développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

THÈMES PROPOSÉS POUR LES RÉUNIONS D'EXPERTS

1. **Thème: Améliorer la compétitivité des PME par le renforcement des capacités de production**

Sujet: *Financement de la technologie*

Le deuxième paragraphe de la Déclaration ministérielle de Doha appelle à «des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement économique». La liberté du commerce engendre une intensification de la concurrence internationale, car elle favorise la présence d'un plus grand nombre d'acteurs sur les marchés intérieurs dans un monde extrêmement compétitif. L'innovation et le développement de la technologie sont des facteurs déterminants de la capacité des entreprises d'être concurrentielles sur les marchés mondiaux. Pour leur modernisation technologique, les entreprises doivent avoir accès non seulement à l'information et à la technologie, mais aussi au financement. *Le manque de financement et de technologie appropriée est de toute évidence un handicap majeur pour les producteurs et les exportateurs des pays en développement, et il empêche ces pays de tirer pleinement profit de leurs droits commerciaux. Nombre de solutions proposées dans le programme adopté à la Conférence de Doha ne seront viables que si le financement en est assuré* (Rubens Ricupero, 18 février 2002, Genève).

Les problèmes de financement auxquels se heurtent les PME des pays en développement, en même temps que tout un ensemble de solutions novatrices, ont été examinés par une réunion d'experts, en octobre 2001, ayant pour thème: «L'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises». Le sujet proposé pour la Réunion d'experts prévue en 2002 vise à élargir les innovations financières précédemment identifiées au financement de la technologie. Dans tous les pays, les PME ont besoin d'un financement pour renforcer leur capacité technologique et accroître leurs activités de R-D.

Cette réunion d'experts pourrait essayer de répondre à un certain nombre de questions, dont les suivantes: quel type de mesures pourrait contribuer à un accroissement des investissements privés dans la technologie, y compris la recherche-développement? Quelles politiques de promotion du financement privé sont utilisées dans les pays développés qui pourraient être appliquées de la même manière dans les pays en développement? Lesquelles de ces politiques pourraient avoir besoin d'être spécialement adaptées pour donner les résultats souhaités dans les pays en développement? Quelles sont les implications, du point de vue des règles de l'OMC, d'une part, d'un financement public direct de la technologie et de la R-D, d'autre part, d'incitations publiques destinées au secteur privé?

2. Thème: Transports efficaces et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

Sujet: *Application des actuelles mesures de facilitation du commerce dans les pays en développement: problèmes et potentiel*

Sur la base de l'engagement énoncé au paragraphe 27 de la Déclaration ministérielle de Doha, la Réunion d'experts examinera les actuelles mesures de facilitation du commerce, leur application dans les pays en développement, ainsi que la nécessité et les moyens de réduire encore l'écart entre pays ou régions plus avancés et moins avancés concernant l'élaboration et l'application d'instruments globaux de facilitation du commerce.

Les experts examineront le problème de la diversité des approches en matière de facilitation du commerce imputable à l'actuel écart technologique et aborderont des sujets tels que la capacité et la volonté des pays en développement d'appliquer, progressivement ou en totalité, les normes et recommandations internationales en matière de facilitation du commerce en vigueur. À cette fin, ils évalueront et proposeront les meilleures pratiques et des lignes directrices dans le domaine de la facilitation du commerce. Ils évalueront aussi les besoins d'assistance technique de pays ou de régions, s'agissant en particulier du renforcement des institutions, de la gestion des transports et de l'application des technologies de l'information.

Les experts participant à cette réunion sont par ailleurs invités à exprimer leurs vues sur les besoins spécifiques des pays en développement sans littoral.

3. Thème: Stratégies en matière de commerce électronique pour le développement

Sujet: *Éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique*

Pour contribuer, de leur plein potentiel, au développement économique et social, les technologies de l'information et de la communication (TIC) devront être beaucoup mieux intégrées qu'elles ne le sont actuellement dans les stratégies nationales de développement. Le commerce électronique a un rôle fondamental à jouer dans les stratégies de développement électronique. La Réunion d'experts proposée devra analyser l'expérience de pays développés et de pays en développement et déterminer les éléments essentiels de stratégies nationales participatives et globales en matière de commerce électronique, ainsi que leurs incidences dans les pays en développement. Les résultats de la réunion constitueront l'amorce d'un processus qui pourrait conduire à l'élaboration d'un ensemble de recommandations concernant le cadre directif, réglementaire et international du commerce électronique dans les pays en développement. Les experts étudieraient également les moyens d'appliquer des stratégies de commerce électronique dans ces pays.

Annexe III

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Allemagne	Irlande
Angola	Italie
Arabie saoudite	Jamahiriya arabe libyenne
Argentine	Jamaïque
Bangladesh	Madagascar
Bélarus	Malaisie
Belgique	Malte
Bénin	Maroc
Brésil	Népal
Bulgarie	Nigéria
Burundi	Norvège
Cameroun	Oman
Canada	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Colombie	Philippines
Congo	République arabe syrienne
Cuba	République-Unie de Tanzanie
Danemark	Sénégal
Égypte	Sierra Leone
Espagne	Slovaquie
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Suisse
France	Trinité-et-Tobago
Guinée	Tunisie
Haïti	Turquie
Inde	Uruguay
Indonésie	Yémen

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Ligue des États arabes
Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Organisation de la Conférence islamique
Union des conseils des chargeurs africains

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.6.

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Fonds monétaire international
Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

4. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient était représenté à la session.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine
Confédération internationale des syndicats libres

Catégorie spéciale

International Multimodal Transport Association
